



Assemblée générale

Soixante-huitième session

25^e séance plénière

Jeudi 3 octobre 2013, à 9 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 21 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

e) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/68/190)

Note du Secrétaire général (A/68/162)

Projet de résolution (A/68/L.5)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les participants à ce Dialogue de haut niveau, dont le thème général est « Définition de mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en en réduisant les répercussions négatives ». Cette réunion se tient conformément aux résolutions 63/225, du 19 décembre 2008, et 67/219, du 21 décembre 2012.

J'ai le grand honneur d'être ici aujourd'hui, au début des deux journées de cet important dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement tenu pour débattre d'une question

qui touche pratiquement tous les pays du monde. La tragédie survenue récemment – jeudi dernier – au large des côtes de la Sicile nous rappelle, hélas, la triste raison pour laquelle nos débats sur les migrations, et plus particulièrement sur la protection et le bien-être des migrants, sont tout à la fois d'une importance critique et d'une grande urgence.

Je voudrais pour commencer mentionner mon propre pays, le petit État insulaire en développement d'Antigua-et-Barbuda, où les migrations sont un fléau et une bénédiction. Nous sommes un pays d'origine; les migrations nous privent donc des travailleurs qualifiés dont nous avons besoin pour notre développement – enseignants, infirmiers, techniciens, etc. Mais par ailleurs, certains de nos citoyens qui vivent et travaillent à l'étranger font du commerce et créent des entreprises dans le pays. En 2012, nous avons reçu 22 millions de dollars des transferts de fonds des migrants. En même temps, ceux de nos citoyens qui quittent nos rivages font d'importantes contributions à leurs pays de destination auxquels ils fournissent des qualifications fort nécessaires, contribuant ainsi à leur croissance. Mais nous sommes également un pays de destination qui reçoit des milliers d'immigrants des autres îles des Caraïbes. Ils contribuent à notre développement national et améliorent leur qualité de vie et celle de leur famille.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-49788(F)



Document adapté

Merci de recycler



Au cours des deux prochaines journées, l'Assemblée portera son attention sur ces personnes et sur de nombreuses autres qui, partout dans le monde, quittent leur pays à la recherche de meilleures perspectives. Nous savons, de manière intuitive, que ces voyages vers de nouveaux horizons sont pleins de promesses potentielles. La plupart d'entre nous avons également exploré d'autres pays. Mais comment s'assurer que les migrations profitent aux individus autant qu'aux sociétés et aux pays concernés en minimisant les conséquences négatives?

D'aucuns se souviendront peut-être qu'à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale avait décidé de tenir ce Dialogue de haut niveau sur le thème « Définition de mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en réduisant les répercussions négatives ». Cette décision a marqué un tournant dans un périple qui a commencé il y a sept ans, en 2006, avec le premier Dialogue de haut niveau sur cette question. Nous avons convenu que la question des migrations, longtemps considérée comme une question trop sensible, méritait – en fait, exigeait – notre attention et nos efforts collectifs. Nous avons convenu aussi que les migrations n'étaient pas une proposition à somme nulle, mais que tous pouvaient en tirer profit, à la condition qu'elles soient bien gérées. Et cette gestion, je m'empresse d'ajouter, est la responsabilité conjointe des pays d'origine et des pays de destination.

Sept ans plus tard, nos progrès ont été importants. Tout d'abord, à l'ONU, nous continuons de progresser, d'accord sur de nombreux aspects liés aux migrations internationales et au développement et à la protection des migrants, tout en sensibilisant l'opinion internationale à l'importance de cette question. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées dans les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale, et le travail sur la question des migrations se poursuit au Conseil économique et social. Deuxièmement, le Forum mondial sur la migration et le développement, établi à l'issue du Dialogue de haut niveau de 2006, est un excellent lieu de discussion informelle, d'échanges de bonnes pratiques et de coopération entre les États. Troisièmement, la société civile travaille toujours en coopération de plus en plus étroite avec les États Membres pour trouver des solutions pratiques à des problèmes concrets. Aux audiences informelles tenues

le 15 juillet en prévision de ce Dialogue, la société civile nous a présenté un programme concret pour les cinq prochaines années. Quatrièmement, le système des Nations Unies coordonne mieux ses travaux sur la migration, par le biais du Groupe mondial sur la migration, et il existe désormais une collaboration plus étroite avec l'Organisation internationale pour les migrations. Cinquièmement, inspirés par ces nouveaux développements et en réponse à la réalité sur le terrain, de nombreux États Membres expérimentent de nouvelles politiques migratoires.

Le 25 juin, mon prédécesseur, M. Vuk Jeremić, a organisé une table ronde sur les migrations internationales et le développement qui a clairement signalé les progrès que nous avons accomplis à ce jour. Les participants nous ont rappelé le potentiel de la migration en tant que force pour le développement et les nombreux obstacles auxquels les migrants continuent de se heurter, tout en reconnaissant les progrès réalisés depuis 2006. Tirant les leçons de nos expériences de ces sept dernières années, nous devrions maintenant passer à la prochaine étape. Conformément à notre thème général, l'objectif de notre réunion devrait d'abord et avant tout porter sur des réponses et des mesures concrètes. Nous devons donc fixer des objectifs réalistes, nous engager à assurer leur mise en œuvre et veiller au suivi des progrès accomplis. Bref, nous devons nous imposer d'assurer le suivi du Dialogue; dans le cas contraire, notre dialogue ne sera que paroles.

Depuis le premier Dialogue de haut niveau en 2006, la migration a changé de visage. Les schémas globaux des mouvements migratoires mondiaux ont changé. Dans certaines régions d'Europe et d'Amérique du Nord, les taux de migration ont ralenti, tandis que de nouvelles destinations ont vu le jour en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Dans certaines régions, la mobilité intrarégionale est en hausse. Des accords tels que le Marché unique des Caraïbes et de l'économie de la CARICOM éliminent les obstacles à la libre circulation des compétences, du travail et du capital. Le Marché commun du Sud a introduit des mesures visant à promouvoir la libre circulation de ses citoyens. Outre la mobilité ouverte accordée à ses citoyens, l'Union européenne a développé des normes de transférabilité pour les soins de santé et les pensions. Au niveau mondial, la communauté internationale a connu une série de crises liées aux prix des denrées alimentaires et des carburants et à l'impact des marchés économiques et financiers sur de nombreux pays du monde. Certains pays ont rebondi avec des taux de croissance

impressionnants, tandis que d'autres ont mis du temps à se relever.

Les effets sur les migrants ont varié; certains ont été contraints de rentrer chez eux parce qu'ils avaient perdu leur emploi à l'étranger, tandis que de nouvelles vagues de migrants sont apparues. Le contrecoup des crises a conduit à la résurgence du racisme, de la discrimination et de l'intolérance. En période de ralentissement économique, les migrants deviennent aisément des boucs émissaires. Nous devons adopter une position ferme à cet égard. Nous devons redoubler d'efforts pour faire en sorte que les contributions des migrants soient visibles, non seulement à nos yeux, mais aussi à ceux du grand public. Nous avons la responsabilité importante d'envoyer le bon message.

La protection des droits des migrants doit être le fondement de toutes les politiques migratoires. Nous avons des responsabilités particulières envers les migrants les plus vulnérables, notamment les sans-papiers, les femmes, les enfants, les jeunes et ceux qui se retrouvent au beau milieu de crises humanitaires. « [L]a reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Ces mots issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme s'appliquent aussi et en particulier aux plus de 230 millions de migrants à travers le monde.

Le Dialogue sur les migrations et le développement intervient à un moment clef pour l'ONU, car nous sommes en train de nous atteler à ce qui pourrait être la tâche la plus ambitieuse entreprise par l'Organisation à ce jour, à savoir définir un programme mondial de développement qui prendra le relais des objectifs du Millénaire pour le développement. Les sept dernières années ont confirmé que des migrations bien gérées réduisent la pauvreté, accroissent le capital humain et contribuent au développement mondial. En 2012, les migrants ont envoyé plus de 400 milliards de dollars sous forme de transferts de fonds, contre 126 milliards de dollars pour l'aide publique au développement. Les migrants contribuent en outre au transfert des connaissances, des compétences et des technologies. À l'heure où l'Assemblée discute des paramètres du nouveau modèle de développement, nous devons veiller à ce que la question des migrations occupe toute la place qu'elle mérite dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le présent Dialogue fournit une occasion importante de contribuer de manière essentielle à cet effort. Au cours des deux prochains jours, les États Membres feront part de leurs expériences nationales, partageront leurs points de vue et leurs bonnes pratiques. Ils conviendront d'un certain nombre de choses, et seront sans doute en désaccord sur d'autres. J'espère que leurs discussions seront mues par la reconnaissance des responsabilités conjointes qui incombent aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil pour ce qui est de gérer les migrations de manière équitable. Notre engagement est en accord avec le principe de la dignité humaine et célèbre le pouvoir transformateur de l'ingéniosité, de l'initiative et de la persévérance humaines; il cadre avec notre foi partagée en l'état de droit et la nécessité pour tous de s'y conformer; avec notre conscience du fait que les sociétés qui se replient sur elles-mêmes connaissent la stagnation et le déclin, alors que celles qui s'ouvrent à la diversité et aux perspectives d'avenir prospèrent; et, par-dessus tout, avec notre détermination à améliorer la vie de millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont concernés quotidiennement par les migrations.

Changer n'est jamais simple. Cela requiert de la patience, de la persévérance et la ferme conviction que tous les peuples sont capables de vivre ensemble pacifiquement. Il nous faudra être à l'écoute les uns des autres, travailler ensemble, forger un consensus et innover. Je suis convaincu que nous serons à la hauteur. Nous avons à présent devant nous le texte d'un projet de déclaration qui, je crois comprendre, a déjà reçu l'appui de tous. Je tiens à remercier la délégation mexicaine de sa précieuse contribution pour que ce document prenne forme.

Je voudrais terminer en souhaitant à chacun des débats fructueux.

Je donne maintenant la parole S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Avant d'entrer dans le vif de mon propos, je voudrais dire que nous n'avons pas à chercher plus loin que les gros titres de ce matin pour constater l'importance que revêt le présent Dialogue. Des dizaines de migrants africains ont, semble-t-il, péri en mer Méditerranée après le naufrage du navire qui les transportait. J'exprime mes sincères condoléances et espère que cette tragédie sera pour nous tous une incitation de plus à agir.

Il y a sept ans, nous nous sommes réunis ici même et avons convenu qu'il était possible de trouver un terrain d'entente sur les migrations internationales. Nous avons reconnu que la question des migrations, qui pendant si longtemps avait été jugée un sujet trop sensible pour être discuté, méritait et requerrait toute notre attention. Sept ans plus tard, il est indéniable que nous avons parcouru un long chemin. Aujourd'hui, nous nous unissons autour d'une déclaration conjointe sur l'importance des migrations pour le développement et sur la protection des droits de tous les migrants. Ces avancées ont été rendues possibles grâce au climat de confiance que nous avons su instaurer au sein du Forum mondial sur la migration et le développement.

La migration prend un nouveau visage. Aujourd'hui, les pays d'origine et de destination des migrants sont plus variés que jamais. Près de la moitié des migrants sont des femmes. Un migrant sur 10 est âgé de moins de 15 ans, et quatre migrants sur 10 vivent dans des pays en développement. Étant donné ces réalités complexes, nous devons œuvrer de concert, avec courage et vision, en ayant conscience que nos actions auront une incidence sur des millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Dans le rapport (A/68/190) que j'ai remis à l'Assemblée générale, je propose un ambitieux programme d'action en huit points pour que les migrations profitent à tous : aux migrants, aux sociétés d'origine et aux sociétés d'accueil. Je voudrais exposer brièvement ma vision.

Premièrement, nous devons faire davantage pour protéger les droits de l'homme de tous les migrants. Trop souvent, les migrants vivent dans la peur d'être traités de façon injuste parce qu'ils ne sont pas « d'ici » ; d'avoir peu de possibilité de recourir à la justice ; ou bien de voir leurs salaires ou passeports confisqués par un employeur sans scrupules. Nous ne pouvons demeurer silencieux. Nous devons éliminer toutes les formes de discrimination contre les migrants, y compris celles qui concernent les conditions de travail et le salaire. Nous devons créer davantage de canaux de migration sûre et ordonnée, et trouver des solutions à la détention administrative des migrants.

Je demande à tous les États Membres de ratifier et de mettre véritablement en œuvre les instruments juridiques internationaux pertinents, notamment la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du Travail et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les

travailleurs migrants et des membres de leur famille. J'invite également les États Membres à coopérer avec les mécanismes des Nations Unies compétents dans le domaine des droits de l'homme.

Deuxièmement, nous devons réduire les coûts de l'immigration et de la migration. On estime que les transferts de fonds effectués à travers le monde, y compris vers des pays à revenu élevé, se chiffrent à 550 milliards de dollars cette année, et dépasseront 700 milliards de dollars d'ici à 2016. Pourtant, chaque année, des milliards de dollars sont prélevés sur ces fonds en raison de frais de transaction beaucoup trop élevés. En outre, d'innombrables migrants versent l'épargne de toute une vie, et celle de leurs familles, à des recruteurs peu scrupuleux et finissent dans une situation de servitude pour dettes. Imaginons ce que nous pourrions accomplir si ces fonds servaient au développement, à envoyer un enfant à l'école, à payer une visite médicale ou à démarrer une petite entreprise.

Troisièmement, nous devons mettre fin à l'exploitation à laquelle les migrants sont exposés, y compris la traite des êtres humains. Ces crimes perpétuent souvent le cercle vicieux des abus, de la violence et de la pauvreté, auquel les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Nous disposons d'un cadre juridique international solide pour nous aider à combattre ces crimes.

Quatrièmement, nous devons nous pencher sur le sort des migrants en détresse. Les migrants se retrouvent souvent bloqués suite à des situations de conflit ou des catastrophes naturelles. Mon Représentant spécial pour les migrations, M. Peter Sutherland, un grand défenseur de cette cause, a présenté un certain nombre de recommandations concrètes pour protéger les migrants touchés par ces crises. Je note avec satisfaction que les États-Unis et les Philippines se sont proposés pour diriger une initiative visant à mettre en place un cadre qui établirait clairement les rôles et les responsabilités de toutes les parties concernées.

Cinquièmement, nous devons améliorer la perception qu'a le public des migrants. Les migrants apportent des contributions importantes aux sociétés d'accueil. En tant qu'entrepreneurs, ils créent des emplois. En tant que scientifiques, ils sont le moteur de l'innovation. Ils sont médecins, infirmières et travailleurs domestiques, et jouent souvent un rôle central mais méconnu au sein de nombreux secteurs de services. Pourtant, trop souvent, ils sont perçus négativement. Trop de personnalités politiques essaient d'obtenir un

avantage électoral en diabolisant les migrants. Même si nous ne devons pas faire fi des défis qui découlent des migrations, en particulier dans le contexte d'un chômage élevé, nous devons en finir avec les mythes dangereux. Néanmoins, il ne suffit pas d'informer. Il faut du leadership pour renforcer les messages positifs concernant les avantages des migrations.

Sixièmement, nous devons intégrer les migrations dans le programme de développement. Maintenant que les discussions sont en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, le moment est venu de présenter des arguments convaincants pour expliquer en quoi les migrations jouent un rôle important en matière de développement. Mon rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202) fait référence à la contribution positive des migrants en tant que l'une des mesures de transformation du programme de développement pour l'après-2015. Une épreuve de vérité quant au caractère inclusif du nouveau programme de développement sera de savoir dans quelle mesure les migrants et les diasporas sont considérés comme des partenaires de développement et ne sont pas laissés pour compte.

Septièmement, nous devons renforcer la base de données factuelles sur la migration. Nous avons la chance de vivre à l'ère de l'information, mais paradoxalement, il est souvent très difficile de trouver des données fiables sur les migrations et leur incidence sur le développement. Les politiques migratoires doivent se fonder sur des faits, et non sur des intuitions et des ouï-dire.

Huitièmement, nous devons renforcer les partenariats et la coopération en ce qui concerne les migrations. Les propositions tournées vers l'avenir de la société civile orientent désormais nos actions dans une large mesure. Nous avons également fait des progrès s'agissant d'améliorer la cohérence et la coordination des activités du Groupe mondial sur la migration, qui regroupe 15 entités du système des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations.

J'encourage tous les acteurs à continuer de renforcer leur collaboration. À cette fin, j'ai demandé à mon Représentant spécial pour les migrations de tenir des réunions régulières avec les responsables du Forum mondial sur la migration et le développement et du Groupe mondial sur la migration afin de définir des priorités communes.

La migration est une expression de l'aspiration humaine à la dignité, à la sécurité et à un avenir meilleur. Elle fait partie du tissu social, de ce que nous sommes en tant que famille humaine. Il serait naïf de ne pas tenir compte des coûts liés aux migrations, y compris les coûts humains. Pourtant, même les sceptiques doivent reconnaître que les migrations font désormais partie intégrante de notre monde, à l'heure de la mondialisation. Il nous incombe collectivement de faire en sorte que les migrations bénéficient aux migrants et aux pays concernés. Nous le devons aux millions de migrants qui, grâce à leur courage, leur vitalité et leurs rêves, contribuent à rendre nos sociétés plus prospères, plus résilientes et plus diverses. Intensifions nos efforts et faisons le suivi de nos actions.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les organismes et organisations qui se dévouent à cette cause. Je voudrais en particulier remercier mon Représentant spécial, dont le plaidoyer et le leadership ont permis de faire avancer le débat et d'améliorer la façon dont nous abordons collectivement cette question.

Faisons tous en sorte que le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 marque un tournant, en montrant au monde que nous pouvons changer le cours des choses pour le bien commun et dans l'intérêt de notre avenir commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.5, intitulé « Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.5?

Le projet de résolution A/68/L.5 est adopté (résolution 68/4).

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant demander aux membres s'ils acceptent de donner la parole à S. E. M. Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social, à S. E. M. Tobias Billström, Président du Forum mondial sur la migration et le développement, à M. Ian Goldin, professeur à l'Université d'Oxford, en tant que personnalité éminente dans le domaine des migrations internationales et le développement, et à M. Gibril Faahl, Président de la Fondation africaine pour le développement du Royaume-Uni, en tant que représentant des migrants. Dans ma lettre datée du 2 octobre 2013, j'avais proposé

que ces orateurs fassent des déclarations au début de la séance plénière de ce matin. En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inviter ces orateurs à faire une déclaration à la présente séance?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Néstor Osorio, Président du Conseil économique et social.

M. Osorio (Colombie), Président du Conseil économique et social (*parle en espagnol*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole dans le cadre du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Comme les orateurs précédents l'ont souligné, la migration est un outil très utile au service du développement et c'est sous cet angle que le Conseil économique et social aborde ce phénomène. Les migrations internationales doivent être considérées comme un moteur de développement mondial en raison de leur importante contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de leur impact en tant que facteur essentiel du développement durable. Par conséquent, elles doivent être dûment prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

Il est évident qu'il convient de mieux définir et renforcer les liens entre les migrations et le développement et de promouvoir une démarche fondée sur les droits de l'homme, afin de tirer pleinement parti des avantages que les migrations peuvent apporter au développement. Les migrations peuvent transformer la vie des personnes et de leurs familles et façonner la société dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Quand elles sont régies par des politiques fondées sur les droits, les migrations internationales peuvent être une expérience enrichissante, qui offre des avantages pour le développement des migrants, de leurs familles et des sociétés des pays d'origine et de destination. Entre autres choses, les migrations peuvent contribuer au développement humain et communautaire grâce à l'accumulation du capital humain, un accès accru des foyers des migrants aux services sociaux et la participation accrue des femmes à l'emploi productif.

Comme l'a indiqué le Président de l'Assemblée générale il y a quelques instants, tous les ans, des

transferts de fonds équivalents à des milliards de dollars sont effectués. En 2012, les familles de migrants des pays en développement ont reçu plus de 400 milliards de dollars des États-Unis au titre des transferts de fonds, lesquels se sont révélés être une source stable de ressources financières privées susceptibles d'améliorer la vie et le bien-être de dizaines de millions de familles dans le monde entier.

Quant à l'impact de l'émergence des communautés transnationales, il va lui aussi croissant. Les groupes de la diaspora contribuent à renforcer les liens économiques et sociaux entre les pays à travers leur travail, leurs compétences, leurs connaissances, leurs idées, leurs valeurs et leurs cultures. Ils facilitent le commerce et le transfert de technologie et contribuent à la création des conditions nécessaires aux investissements directs étrangers.

Lors du premier Dialogue de haut niveau, la migration a été reconnue comme faisant partie intégrante du développement mondial. En conséquence, le Forum mondial sur la migration et le développement fut créé pour servir de plateforme commune afin d'échanger les informations et les bonnes pratiques et de promouvoir la coopération aux niveaux national, bilatéral et régional. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis le premier Dialogue de haut niveau, en 2006. Le fait que les États Membres aient pu convenir d'une déclaration conjointe à titre de Document final de ce second Dialogue (résolution 68/4) atteste de l'importance des progrès accomplis et de l'engagement qui prévaut en la matière.

L'heure est venue d'agir de manière plus systématique et responsable dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour mettre en oeuvre un programme de travail orienté sur l'action, qui crée un système de mobilité internationale plus sûr et plus transparent, protège les droits de l'homme de tous les migrants, accroisse la contribution positive des migrants et de la migration au développement, favorise la cohésion des milieux multiculturels et améliore la perception que le public a des migrants, lesquels doivent être considérés comme des membres vitaux de nos sociétés.

Le rapport du Secrétaire général (A/68/190) propose toute une gamme de mesures concrètes dont je voudrais, comme certains l'ont fait avant moi, souligner quelques-unes en particulier : premièrement, protéger et promouvoir les droits de l'homme de tous les migrants; deuxièmement, réduire les coûts de la migration; troisièmement, lutter contre l'exploitation des migrants et la traite des êtres humains; quatrièmement, améliorer

la perception des migrants de la part du public; cinquièmement, tenir dûment compte de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015; et, sixièmement, renforcer et promouvoir le dialogue, la coopération et les alliances concernant les domaines liés à la migration.

L'objectif général de cet événement est d'identifier des mesures concrètes pour augmenter les bénéfices de la migration internationale et mieux aborder ses particularités face au développement. L'ONU doit endosser un rôle essentiel s'agissant du suivi du Dialogue de haut niveau en adoptant une approche cohérente, exhaustive et coordonnée. Puisque les fonctions et mandats du Conseil économique et social font actuellement l'objet d'un examen important, nous devrions également considérer la manière dont le Conseil peut assumer un rôle significatif s'agissant des liens complexes qui unissent migration et développement. Le Groupe mondial sur la migration, groupe composé de 15 organismes du système des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), doit continuer de jouer un rôle clef et, parallèlement, d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la migration et le développement.

Nous savons tous que la migration peut receler un triple avantage : les pays de destination peuvent en bénéficier parce que les migrants comblent les carences de connaissances et les lacunes du marché du travail; les pays d'origine peuvent en bénéficier grâce aux transferts financiers et culturels; et les migrants peuvent en bénéficier d'un point de vue à la fois économique et social.

Cela étant dit, la migration a également des coûts. Il convient de prendre des mesures pour réduire le coût des transferts de fonds. Dans ce sens, il serait important d'améliorer le cadre de réglementation des services financiers et d'intensifier les services de transfert au moyen d'associations public-privé.

En définitive, je crois que nous avons tous besoin d'œuvrer à un programme d'action efficace et mondial, qui promeuve et renforce les institutions et les cadres existants et qui améliorent la gouvernance de la migration sur la base des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international. La coopération de toutes les parties prenantes est nécessaire pour faire en sorte que la migration contribue effectivement au développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil économique et social de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tobias Billström, Président du Forum mondial sur la migration et le développement.

M. Billström (Forum mondial sur la migration et le développement) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais dire à quel point j'ai été profondément touché d'apprendre la mort tragique de 90 migrants, notamment des femmes et des enfants, au large des côtes de l'île de Lampedusa, en Italie. Cet événement ne saurait illustrer de manière plus alarmante à quel point il est urgent que nous tous, au cours du présent Dialogue de haut niveau, nous engagions à agir pour adopter une approche intégrée face aux défis multidimensionnels que découlant du lien entre migration et développement.

Lorsque nous nous sommes réunis pour le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006, la poursuite du dialogue mondial sur les migrations internationales et le développement avait suscité un immense intérêt. Pour y répondre, le Secrétaire général avait proposé la création du Forum mondial sur la migration et le développement, lequel servirait d'enceinte pour discuter de ces thèmes de manière systématique et exhaustive. La Belgique a proposé d'en accueillir la première réunion l'année suivante. Depuis lors, les Philippines ont présidé le Forum en 2008, la Grèce en 2009, le Mexique en 2010, la Suisse en 2011 et Maurice en 2012. C'est la Suède qui est le Président en exercice du Forum.

Le Forum mondial est le résultat le plus important et le plus concret obtenu dans le domaine de la migration et du développement, et c'est au dernier Dialogue de haut niveau que nous le devons. Plus de 160 gouvernements ont pris part à ses réunions annuelles, dont le but est d'optimiser les avantages de la migration pour le développement et d'en réduire les répercussions négatives, en particulier sur les migrants. Le Forum mondial a renforcé la confiance et permis d'orienter le débat mondial sur la migration et le développement.

Le Forum s'est révélé être un processus innovant réussi, favorisant un dialogue exhaustif, sincère et constructif. Il offre un espace de dialogue informel et volontaire entre les gouvernements sur les questions récurrentes ou nouvelles concernant la migration et le développement. Il est également une instance multipartite non étatique qui réunit les gouvernements

et les parties prenantes compétentes, notamment les organismes du Groupe mondial sur la migration et d'autres organisations internationales, ainsi que la société civile et le secteur privé.

Le Forum s'est montré tout à fait compétent pour aborder les questions liées à la migration et au développement. Il est ouvert à tous les États Membres de l'ONU, même s'il s'agit d'un organe qui opère en dehors du système des Nations Unies. Des équipes gouvernementales ont été mises en place pour chacun des thèmes des tables rondes annuelles, dans le cadre desquelles les gouvernements et les autres parties prenantes partagent leurs expériences et mettent en exergue des exemples de politiques et de pratiques, ce qui leur permet d'apprendre au contact les uns des autres et de nouer des partenariats.

Au fil des ans, les États et les parties prenantes concernées ont mis en place un dialogue constructif autour des thèmes tels que : stratégies visant à réduire les coûts et optimiser le développement humain; migration et mobilité de la main-d'oeuvre; diasporas; transferts de fonds; stratégies visant à lutter contre les migrations irrégulières et à faciliter les migrations régulières; les droits des migrants; cohérence et insitutionnalisation des politiques; données et recherche, la gouvernance relative aux migration et la coordination du dialogue; ainsi les moyens d'impliquer la société civile et le secteur privé.

Quant aux résultats concrets du Forum mondial, nous pouvons citer les recueils de bonnes pratiques en matière d'accords bilatéraux relatifs à la main-d'oeuvre, les points de référence, les systèmes de contrôle et d'octroi de licence pour les recruteurs et autres intermédiaires, le partage des cadres juridiques permettant la mobilité et la circulation des compétences et la mise en commun des pratiques concernant les moyens de faciliter les investissements productifs et les dépenses au titre de la santé et de l'éducation par le biais des transferts de fonds, entre autres.

S'agissant des droits, les discussions au sein du Forum mondial ont non seulement porté sur les conventions internationales, mais aussi sur la responsabilité commune de protéger les droits des migrants et de travailler à partir des mesures en place afin de permettre aux migrants d'accéder aux droits sociaux et économiques. À cet égard, le Forum a discuté de questions liées à la portabilité des pensions, d'exemples nationaux de modèles de soins de santé plus rentables et de « gaspillage des cerveaux », ainsi

que d'une extension des liens entre développement, intégration et réintégration. La démarche adoptée est axée sur le capital humain et social des migrants et sur la contribution qu'il représente pour le développement, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil. D'une année à l'autre, le Forum mondial a pu discuter de façon plus approfondie de thèmes choisis, tout en identifiant de nouveaux thèmes, comme la migration Sud-Sud, les liens entre changements environnementaux et migrations ainsi que le rôle de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le travail de fond effectué par le Forum mondial depuis le Dialogue de haut niveau de 2006 jusqu'à présent atteste du succès avec lequel le Forum s'est attelé aux défis mouvants comme aux possibilités évolutives que recèle la dynamique migratoire. C'est ce que souligne aussi l'évaluation récemment achevée des six premières années d'existence du Forum, où quelque 80 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles étaient satisfaites du processus du Forum et une écrasante majorité des gouvernements a estimé que le processus apportait une valeur ajoutée par rapport aux autres forums connexes. De fait, le nombre toujours croissant de gouvernements qui s'engagent dans ce processus atteste de ce succès.

Il s'agit d'une évolution très positive. En mettant en commun données et enseignements tirés de l'expérience, le Forum mondial prépare la voie à l'amélioration des politiques, des programmes et des pratiques. En dernière analyse, ce sont les pays d'origine et de destination ainsi que les migrants eux-mêmes qui en bénéficieront.

En conclusion, le Forum mondial est devenu une source permanente de résultats depuis le dernier Dialogue de haut niveau. Le succès qu'il obtient par la facilitation du dialogue, le renforcement de la confiance et la mise en commun des données d'expérience est attesté, et ses méthodes de travail, fondées sur des échanges informels et volontaires, ont joué un rôle déterminant dans ce succès. Nous devrions, au niveau de la communauté internationale, prendre de nouvelles mesures pour consolider un tel succès et en assurer la pérennité. On ne devrait pas considérer que le succès du Forum mondial va de soi : il exige au contraire un engagement solide et durable des gouvernements et des autres parties prenantes.

C'est pourquoi nous engageons les gouvernements à continuer de s'approprier le Forum, de l'appuyer, de participer activement par le truchement des différents

ministères aux discussions thématiques des équipes gouvernementales tout au long de l'année, et de continuer de renforcer l'accent mis par le Forum sur le développement. En tant que Président en exercice, nous travaillons en étroite partenariat avec le Président sortant, Maurice, et le nouveau Président élu, la Turquie, pour faire avancer le processus. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland, aura constitué un lien important avec le système des Nations Unies, et son engagement a été déterminant pour le succès du Forum mondial.

Je terminerai en invitant l'Assemblée à lire le récapitulatif thématique présenté à la présente séance pour un aperçu des questions abordées au sein du Forum mondial au fil des ans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ian Goldin, professeur à l'Université d'Oxford et spécialiste des migrations internationales et du développement.

M. Goldin (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège tout particuliers que d'être ici aujourd'hui, et je vous remercie, Monsieur le Président, de cette invitation. Le fait que nous consacrons deux jours à ce sujet des plus importants constitue une lueur d'espoir pour tous ceux qui sont concernés par la migration et le développement.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de son rapport sur les migrations internationales et le développement (A/68/190), dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il met en effet en lumière quelques-unes des données factuelles dont nous disposons comme éléments de preuve et propose une série de mesures éminemment sensées et concrètes qui permettraient, si on les mettait en oeuvre, d'améliorer les conditions de vie de plusieurs millions de personnes dans le monde. Les progrès accomplis par le Forum mondial sur la migration et le développement ainsi que d'autres initiatives telle la récente déclaration de Dakha sont autant de lueurs d'espoir supplémentaires dans un contexte par ailleurs extrêmement sombre pour la migration et le développement. D'un pays à l'autre, nous voyons les grandes questions de migration de l'heure reléguées dans l'impasse, et dans certains cas, même, reculer. Et il y a tant de régions dans lesquelles les décisions politiquement difficiles s'enlisent dans le piège des politiques de court terme. Trouver la parade, dans un monde caractérisé par l'hyperconnectivité, entre autonomisation des citoyens et pressions constituant le

quotidien de la politique et des affaires, est une tâche de taille pour les dirigeants, qui les oblige à traduire dans les faits les théories que nous connaissons, et prendre les bonnes décisions dans un environnement politique sans concessions.

Nous espérons que la masse cumulée des données factuelles présentées la semaine dernière par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat permettra de peser sur la situation de blocage dans laquelle se trouvent les négociations sur le climat et de la résorber.

Sur la question du commerce, nous avons vu se succéder les éléments de preuve théoriques et un cadre conceptuel après l'autre attestant de l'importance d'une réforme du commerce parvenue au point mort à Doha. Nous ne pouvons permettre que cela se produise également dans le domaine des migrations. La masse cumulée des données factuelles dont on dispose sur la migration et le développement raffermira dans leurs convictions, je l'espère, tous ceux qui pensent pouvoir faire pièce au défilement incessant des faits divers et aux discours alarmistes qui paralysent tant les progrès au jour le jour.

Toutes les données disponibles renvoient au fait que les changements apportés aux régimes de migration, aussi minimes soient-ils, engendrent des résultats considérablement plus importants à l'échelle macroéconomique et nationale tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, tout en transformant totalement, bien évidemment, la vie des migrants eux-mêmes et de leurs familles. Il n'existe pas d'autre domaine de réforme économique où d'infimes changements progressifs puissent améliorer aussi radicalement les conditions de vie d'un si grand nombre pour aussi longtemps, et ce parce que ces réformes ne touchent pas seulement les générations actuelles, mais ont un effet durable, comme nous le savons tous ici, nous qui sommes tous des migrants. Nous ne serions pas ici, les États-Unis ne seraient pas ce qu'ils sont, et toutes les autres sociétés et civilisations que nous connaissons pas davantage, sans la migration. Et pourtant, au milieu de nos activités quotidiennes, nous l'oublions.

Les pères fondateurs de l'économie, John Stewart Mill, Adam Smith et bien d'autres, voyaient dans la migration des peuples un facteur absolument essentiel de la croissance et du progrès économiques. Ils connaissaient le rôle central de la migration, et c'est donc une énigme que leurs disciples modernes croient aux libertés pour nombre des domaines traités par les

pères fondateurs, mais pas pour celui-ci. Alors que nous avons montré que la mondialisation avait amélioré les conditions de vie de plus d'individus plus rapidement que tout autre processus de l'histoire de l'humanité, lorsqu'on en vient aux migrations, l'exceptionnalisme du déni entre en jeu : exceptionnalisme qui est cause que, nonobstant l'hyperconnectivité et les autres mouvements de biens et de services, matériels et financiers, il y a maintenant moins de migrants par rapport à la population mondiale qu'il n'y en avait avant que ne commence la mondialisation, et, en termes relatifs, les taux de migration sont beaucoup plus bas qu'avant la Première Guerre mondiale, même si, bien sûr, les chiffres absolus sont beaucoup plus élevés du fait de la croissance démographique.

Dans mon livre, *Exceptional People*, j'ai soumis les éléments de preuve à l'analyse scientifique. John Galbraith avait qualifié la migration de plus vieille mesure de lutte contre la pauvreté que l'humanité ait connue, et les faits le confirment. La Banque mondiale a montré dans ses modélisations que des changements de flux migratoires aussi infimes que 3 % accroîtraient le bien-être mondial à hauteur de plus de 350 milliards de dollars. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés que les chiffres de l'évolution correspondante dans d'autres domaines d'activité économique.

Ayant passé au crible l'ensemble des faits disponibles, je n'ai aucun doute sur les avantages économiques nets de ce phénomène pour les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes. Pourtant, aucune de ces données factuelles ne rend compte à suffisance des facteurs dynamiques. Et ce sont les facteurs dynamiques qui, sur le long terme, changeront la donne pour chacun d'entre nous. Ils changeront le dynamisme de chacune de nos sociétés. Nous le savons grâce à de nouvelles découvertes émanant d'endroits comme la Silicon Valley, où plus de la moitié des entreprises naissantes sont l'oeuvre de migrants, comme le sont la moitié des brevets déposés aux États-Unis. Comme nous le verrons avec la dernière moisson de prix Nobel, les personnes exceptionnellement douées qui voyagent font des choses exceptionnelles. Mais il ne s'agit pas seulement de personnes exceptionnellement douées; il s'agit aussi de personnes non qualifiées. Steve Jobs n'aurait pas créé Apple si ses parents n'avaient pas émigré, et c'est ainsi qu'il en va des effets dynamiques sur le long terme.

Le problème ne se trouve pas au niveau des faits, mais au niveau des politiques. Le problème réside dans

les politiques à court terme et dans la focalisation sur les coûts et les perceptions à l'échelon local. Les perceptions ne se reflètent pas dans les preuves. L'on prétend que les migrants font baisser les salaires, qu'ils sont à l'origine de la baisse des revenus, et qu'ils représentent un fardeau pour le système fiscal, les systèmes de sécurité sociale, les systèmes hospitaliers ou autres. Nous savons d'après les preuves dont nous disposons que ces perceptions sont incorrectes.

Pourtant, nous savons également que nous ne l'emportons pas dans les débats politiques. Cela est dû au fait que, comme en ce qui concerne le commerce, les coûts locaux à court terme sont en général très directs et très visibles et sont annoncés de façon rhétorique. Pourtant, la migration présente des avantages aux niveaux national et mondial et à long terme.

Nous avons besoin de leadership. Nous avons besoin de preuves qui peuvent passer du court au long terme. Nous avons besoin d'actions participatives aux niveaux communautaire et national et d'actions directives aux niveaux de l'ONU et du Forum mondial.

Nous devons accepter les préoccupations réelles en ce qui concerne la cohésion sociale, la sécurité sociale et les travailleurs sans-papiers, entre autres. Une partie de ce cheminement consiste à accepter que nous ne pouvons confier aux communautés locales le lourd fardeau qu'est la gestion des migrations. Nous avons pu le constater avec la tragédie de Lampedusa aujourd'hui comme à d'innombrables autres occasions. Parce que les migrations présentent des avantages à long terme au niveau national, elles relèvent de la responsabilité nationale.

Les communautés à titre individuel ne peuvent gérer l'afflux massif de personnes et les besoins que cela crée en termes de scolarisation, d'éducation et autres aspects. Les avantages sont des avantages nationaux à long terme. Les questions de migration doivent être envisagées comme un processus promu par les gouvernements au niveau national. Nous pouvons tous, ensemble, avancer petit à petit. En procédant de la sorte et au moyen d'actions participatives et directives, je suis convaincu que nous parviendrons à faire évoluer fondamentalement la situation.

Le programme en huit points du Secrétaire général souligne un grand nombre des questions qu'il convient de régler, à savoir les principales questions liées aux droits, notamment les questions de la portabilité des pensions et de la simple capacité des migrants à effectuer des

transferts de fonds, qui ont été abordées par les orateurs précédents. Les données et la recherche doivent être fondées sur une perception beaucoup plus large. Les données sur les migrations demeurent orphelines du système. Il incombe à chacun d'entre nous de faire notre possible pour mettre en œuvre ce programme.

Pour le développement, pour les pays en développement et également pour les pays les plus avancés, il n'est de débat plus important au monde que celui-ci. Notre tâche consiste à transformer nos connaissances en mesures concrètes en avançant petit à petit, ce qui permettra de mettre en œuvre le programme. Le thème opportun a été abordé à l'endroit opportun au moment opportun. Je souhaite plein succès à l'Assemblée, qui cherche à faire ce qu'il faut.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gibril Faal, Président de la Fondation africaine pour le développement au Royaume-Uni et représentant migrant.

M. Faal (Fondation africaine pour le développement) (*parle en anglais*) : Sept ans après le Dialogue de haut niveau de 2006, et alors que nous réfléchissons au programme de développement pour l'après-2015, nous nous réunissons de nouveau dans cette salle pour débattre des migrations et du développement et pour élaborer de nouvelles approches transformatrices.

En balayant la salle du regard, je vois des migrants partout : diplomates itinérants, immigrés de première génération et nombreux descendants de migrants qui forment des diasporas dans diverses régions du monde. Cette salle en est pleine. Compte tenu du lien fondamental et antique qui existe entre migration et développement, il est assez surprenant que nous n'ayons pas accompli de progrès conséquents dans ce domaine, comme cela aurait été naturel. En tant qu'États-nations, nous fonctionnons à l'intérieur de frontières démarquées, à la fois jaloux et protecteurs de la fière souveraineté qu'elles représentent. Pourtant, notre monde est un monde d'hectares de terre et de foules de personnes. Il semble que nous privilégions les hectares de terre et les privilèges qui en découlent au détriment des foules de personnes et de leur humanité.

Nous diffamons le migrant calculateur qui empète sur notre territoire et notre domaine sans même voir la personne qui aspire à une vie décente et satisfaisante pour elle-même et sa famille. Un changement d'attitude à l'endroit des migrants et des diasporas est impératif

si nous voulons créer un nouveau partenariat. Les partenariats avec les diasporas doivent être fondés sur des bases solides, et ils doivent dissiper les soupçons et la méfiance et dépasser les mesures purement symboliques.

En cette période où nous cherchons à élaborer des objectifs de développement durable pour notre monde, un monde interconnecté tel celui de la déesse Gaïa, nous avons besoin des lumières de la diaspora. Nous devons accepter les caractéristiques transnationales qui définissent les migrants et les diasporas. Nous devons réaffirmer les vertus éternelles du transnationalisme. Certaines personnes nous considèrent peut-être comme naïfs. Certaines vont peut-être jusqu'à penser que nous sommes des libéraux porteurs de sandales dont le cœur saigne. Mais nous aurons répondu aux besoins empiriques nés des réalités fluides et informes du XXI^e siècle.

Le Dialogue de haut niveau a donné un autre résultat, à savoir que la société civile propose de collaborer avec les États durant les cinq prochaines années afin d'accomplir des progrès mesurables vers la réalisation de huit objectifs. Ces huit objectifs sont écrits en trois langues et dans de multiples couleurs pour le plus grand plaisir des membres.

Le plan d'action est notre mémorandum d'engagement, notre décret de partenariat, notre acte de mobilisation. Nous saluons l'Assemblée et la remercions d'avoir permis à la société civile et à la diaspora de faire entendre leurs voix dans le cadre de ce processus. Nous espérons que cette coopération sera renforcée et deviendra encore plus cordiale à l'avenir.

Nous sommes maintenant devant l'Assemblée pour lui demander d'approuver le plan d'action quinquennal en huit points. Comme l'aurait dit Peter Drucker, théoricien américano-autrichien du management : les dirigeants font ce qu'il faut faire et les gestionnaires font bien les choses. Nous prions l'Assemblée, en tant que rassemblement de dirigeants, d'approuver le document final (résolution 68/4) du Dialogue de haut niveau. Cela constituera un résultat – réel et pertinent, véritable et juste. « J'ai passé de nombreux jours à corder et à décorder mon instrument, et la chanson que je suis venu chanter reste inaudible ». Tel est l'avertissement poétique que nous a lancé Rabindranath Tagore, l'écrivain bengali.

En me tournant vers l'avenir, je me rappelle du conseil audacieux que m'a donné un de mes collègues

de la Fondation africaine pour le développement, une organisation non gouvernementale qui participe au financement du développement en mobilisant les acteurs de la diaspora : « Que les États, les migrants et les diasporas, ensemble, aspirent au plein emploi ». Cette vision est suffisamment vaste et noble pour unir tous ceux qui aspirent à des emplois décents pour tous. Grâce à cette vision, les populations pourront vivre dignement en gagnant leur vie à la sueur de leur front; les jeunes seront moins attirés par les mouvements destructeurs et les idéologies nihilistes; et la migration elle-même deviendra un choix véritable plutôt que d'être dictée par la nécessité ou le désespoir. Peut-être la prochaine génération ne connaîtra-t-elle rien des horreurs grotesques et des souffrances humaines que cause la migration dysfonctionnelle.

Je vois des migrants aux ressources limitées et qui vivent sous pression extraire leurs familles de la pauvreté en une génération. Je vois des gouvernements, des organismes multilatéraux et des organisations non gouvernementales dotés de ressources considérables et qui ont accès à des privilèges accordés par les États admettre leur incapacité évidente à lutter contre la pauvreté chronique. Je suis un homme simple. J'en ai déduit une chose : peut-être ces migrants savent-ils comment réaliser le développement.

Il est en effet vrai que, pour un grand nombre de membres de la diaspora, contribuer au développement dans son pays d'origine n'est pas considéré comme du travail ou comme l'accomplissement d'un mandat politique, ni même comme la réaction héroïque d'une conscience torturée. Pour eux, le développement est un mode de vie – l'essence même de la vie – de même que le fait de venir en aide à sa famille, à sa communauté et à son pays. Il y a 200 millions de migrants. Des millions de migrants de deuxième génération qui appartiennent aux diasporas subviennent aux besoins d'1 milliard de personnes dans le monde en développement. Nous sommes devenus un véritable partenaire de développement.

J'exhorte les membres de l'Assemblée, une fois rentrés chez eux, comme j'exhorte le Secrétaire général, dans ses rapports sur le présent Dialogue, à dire au monde que les migrants et les diasporas se tiennent prêts, qu'ils sont capables et décidés; que les États affirment une nouvelle attitude d'ouverture à l'égard de la diaspora transnationale des migrants; et que nous appuyons un plan-cadre d'action en vue d'un partenariat. Puissent-ils dire au monde, pour que tous les acteurs

de développement le sachent, qu'ici même, en 2013, nous avons approuvé la proclamation d'un nouveau partenariat entre diasporas de migrants et institutions publiques. Puissent-ils le dire au monde, afin que les cyniques et les sceptiques, ainsi que les réalistes et les optimistes, soient un jour témoins du triomphe de l'espoir et de l'esprit indomptable des migrants.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 13 de la résolution 67/219, je donne maintenant la parole à M^{me} Catherine Tactaquin, Directrice exécutive du National Network for Immigrant and Refugee Rights des États-Unis.

M^{me} Tactaquin (National Network for Immigrant and Refugee Rights) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de prendre la parole devant l'Assemblée ce matin en qualité de représentante de la société civile mondiale. La multitude d'organisations diverses et de membres de la communauté qui nous composent et qui se soucient de la santé, de la sécurité, du bien-être et du bonheur de près de 232 millions de migrants dans le monde aujourd'hui accueillent avec satisfaction cette occasion de parler de notre proposition de plan d'action quinquennal.

Cette proposition, arrêtée en novembre 2012, appuyée par des centaines d'organisations de la société civile du monde entier et diffusée par l'intermédiaire de l'ONU et de différents États, représente notre contribution au présent Dialogue de haut niveau. Depuis le début de l'année, environ 600 responsables et organisations de la société civile se sont rencontrés dans le cadre de 21 manifestations régionales et nationales et se sont réunis de nouveau ici, à New York, en juillet au moment des auditions informelles interactives organisées par le Bureau du Président de l'Assemblée générale en vue d'examiner cette proposition et d'autres. La participation de la société civile s'est avérée sans précédent, au moins depuis le dernier Dialogue de haut niveau, en 2006. Cette semaine même, quelque 500 partenaires de la société civile mondiale ont continué de discuter de l'autre côté de la rue dans le cadre des manifestations parallèles organisées par le People's global action on migration, development and human rights.

Comme nous l'avons indiqué à la clôture des auditions interactives de juillet, nous sommes conscients de nous trouver maintenant à un moment important qui, nous l'espérons, marquera un tournant entre les simples délibérations et l'action volontaire. Même si nous reconnaissons et appuyons absolument une réflexion et une planification stratégiques nous permettant de

nous pencher sur les facteurs complexes qui motivent les migrations, nous sommes soucieux de trouver des solutions durables, les mesures de protection des droits et normes les plus rigoureuses, des perspectives de contribution pour les migrants et la diaspora et un véritable partenariat. Nous venons ici pour aider à changer les choses.

Nous exhortons les États à appuyer notre plan d'action quinquennal en huit points dans le cadre de l'examen du document final (résolution 68/4). Notre vœu est que ce Dialogue de haut niveau donne lieu à un programme d'action aussi raisonnable qu'ambitieux. Notre proposition est axée sur huit points, qui s'inscrivent également dans le cadre des thèmes des quatre tables rondes.

Je voudrais dire brièvement que nous appuyons pleinement la prise en compte des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015 en vue de tenir compte de la contribution qu'apportent les migrants au développement des pays d'origine et de destination, ainsi que pour une meilleure planification et une plus grande cohérence des politiques qui peuvent transformer les migrations en un véritable choix plutôt qu'une nécessité, avec plus de gains que de pertes. Dans ce contexte, nous sommes favorables au droit de migrer et au droit de rester chez soi, avec des emplois décents et la sécurité humaine.

Nous encourageons l'adoption de modèles et de cadres pour faciliter la participation des associations de membres de diasporas et de migrants en tant qu'entrepreneurs, investisseurs sociaux et défenseurs de politiques et partenaires afin de définir et de réaliser les priorités pour tous les aspects du développement humain dans les pays d'origine, les pays d'origine des parents ou des grands-parents, et les pays de destination.

Nous considérons qu'il doit y avoir des mécanismes fiables, faisant intervenir de multiples acteurs, permettant de fournir une assistance et une protection aux migrants en détresse totale, à commencer par ceux qui sont pris au piège de la guerre, de conflits ou de catastrophes, aussi bien naturelles que provoquées par l'homme. La même logique et le même sentiment d'urgence doivent clairement prévaloir dans le cas des migrants victimes de violences ou de traumatismes pendant le voyage. Les morts au large de Lampedusa ainsi que les centaines de milliers au moins d'autres migrants qui ont perdu la vie dans des conditions semblables renforcent ce sentiment d'urgence.

L'ensemble de notre proposition vise à rechercher des modèles et des cadres qui traitent des droits et des besoins spécifiques des migrantes. Des mécanismes doivent également tenir compte de l'intérêt supérieur des enfants dans le contexte des migrations, y compris leurs droits. Nous voudrions voir établir des critères en vue de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et l'adoption et l'application de législations nationales pour respecter toutes les dispositions des conventions internationales relatives aux migrants, même en dehors de la sphère du travail, avec une attention particulière prêté à leurs droits dans le cadre de l'application des lois – des droits à une protection sociale de base et aux garanties d'une procédure régulière.

Notre proposition vise à redéfinir les échanges des mécanismes internationaux de protection des droits des migrants dans le contexte du cadre normatif des Nations Unies et à systématiser la participation de la société civile dans les mécanismes futurs de gouvernance.

Enfin, une dernière préoccupation, et certainement pas la moindre, nous porte à appeler à l'élaboration ou à la mise en place de normes et mécanismes efficaces de réglementation du recrutement des travailleurs migrants, et nous appuyons fermement les mécanismes visant à garantir aux travailleurs migrants un ensemble complet de droits des travailleurs, afin d'assurer un travail décent et la dignité de tous les travailleurs migrants.

Les droits des travailleurs migrants ne peuvent pas être protégés par des réseaux informels sans systèmes de surveillance, sans véritable participation de la société civile, et sans référence au cadre normatif convenu au niveau international.

Ce sont là nos recommandations pour des mesures nationales et, dans certains domaines, une action menée en partenariat avec la société civile. Nous mettons l'accent sur la planification stratégique, les droits et l'action et nous espérons que les États conviendront que nous pouvons coopérer dans plusieurs domaines de convergence.

Bien que leur vie soit souvent marquée par l'incertitude, l'exploitation ou des traumatismes, nos familles, amis, pères, mères et même enfants migrants continuent d'espérer et de rêver d'une vie et d'un avenir meilleurs, pour eux mais aussi pour leur communauté, leur nouveau pays et leur pays d'origine. Nous, membres de la société civile, partageons ces espoirs et ces rêves et sommes prêts à appuyer un plan quinquennal en tant

que défenseurs et partenaires : huit points, cinq ans, coopération et action.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 67/219, le présent Dialogue de haut niveau consiste en quatre séances plénières et quatre tables rondes qui permettront un dialogue entre les parties prenantes. Les tables rondes 1 et 2 se tiendront aujourd'hui à 10 heures et 15 heures, respectivement. Les tables rondes 3 et 4 se tiendront demain, également à 10 heures et 15 heures, respectivement. Les tables rondes se tiendront dans la salle du Conseil de tutelle. La salle de conférence 2 servira d'annexe pour les séances plénières et la salle de conférence 1 d'annexe pour toutes les tables rondes.

La table ronde 1, intitulée « Évaluation des répercussions des migrations internationales sur le développement durable et sur la définition de priorités correspondantes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015 », sera coprésidée par S. E. M^{me} Rita Claverie de Sciogli, Vice-Ministre guatémaltèque des affaires étrangères, et S. E. M. Heikki Holmås, Ministre norvégien du développement international.

Le thème de la Table ronde 2 portera sur les « Mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des femmes et des enfants, pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, et pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée ». Elle sera coprésidée par S. E. M. José Antonio Meade Kuribreña, Ministre des affaires étrangères du Mexique, et S. E. M^{me} Anne Richards, Vice-Secrétaire d'État à la population, aux réfugiés et aux migrations des États-Unis.

La Table ronde 3 est intitulée « Renforcement des partenariats et de la coopération dans le domaine des migrations internationales, les moyens d'intégrer avec efficacité la question des migrations dans les politiques de développement et la promotion de la cohérence à tous les niveaux ». Elle sera coprésidée par S. E. M. Patrick Abba Moro, Ministre de l'intérieur du Nigéria, et par M^{me} Simonetta Sommaruga, Chef du Département fédéral de la justice et de la police de la Suisse.

La Table ronde 4 se tiendra demain après-midi de 15 heures à 17 h 30, et portera sur la « Mobilité de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et internationale et effets sur le développement ». Elle sera coprésidée par M. Shahidul Haque, Secrétaire permanent du

Ministère des affaires étrangères du Bangladesh, et par M. Konstantin Romodanovsky, Ministre du service fédéral des migrations de la Fédération de Russie.

Je rappelle aux membres que demain à 17 h 30, à la réunion plénière de clôture du Dialogue de haut niveau, les coprésidents des tables rondes présenteront un résumé de leurs délibérations.

En outre, je voudrais appeler l'attention sur d'autres questions d'organisation relatives au déroulement des réunions. Tout d'abord, en ce qui concerne la longueur des déclarations, afin de permettre aux participants inscrits sur la liste de prendre la parole, j'exhorte les orateurs à limiter leurs déclarations à quatre minutes, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs. Je demande aux intervenants de faire preuve de coopération compte tenu des limites de temps, et je leur demande aussi de lire leur déclaration à une vitesse normale afin que l'interprétation puisse se faire dans de bonnes conditions. Pour aider les orateurs à gérer leur temps, un système lumineux a été installé à la tribune qui fonctionne de la manière suivante. Une lumière verte s'allumera au début de la déclaration de l'orateur; une lumière orange s'allumera 30 secondes avant la fin des quatre minutes; et une lumière rouge s'allumera lorsque les quatre minutes se seront écoulées.

C'est sur cette note positive que nous allons commencer le débat.

M. Cokanasiga (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Lors de la conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres sont convenus d'inclure les facteurs de population et de migration dans leurs stratégies de développement. Ils ont aussi décidé de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants et d'éviter le recours à des pratiques susceptibles d'augmenter la vulnérabilité des migrants internationaux.

La question des migrants et des migrations concerne tous les pays d'origine, de transit et de destination. C'est une question mondiale qui a des ramifications économiques et structurelles. Les causes économiques des migrations, la concentration de la richesse et les doubles marchés du travail profitent aux intérêts puissants et renforcent des structures de pouvoir qui souvent blâment ou pénalisent les travailleurs migrants pris dans cet engrenage. Le défi organisationnel et politique consiste à dépasser ces approches partiales

et à s'attacher à faciliter une mobilité sûre et ordonnée, tout en reconnaissant qu'une plus grande mobilité est inévitable au XXI^e siècle.

Les migrants sont des personnes responsables qui tentent de gagner leur vie et de nourrir leur famille. Les migrants doivent connaître leurs droits et être protégés par les États, car ce sont les États qui exercent leur droit souverain de déterminer qui entre sur leur territoire, qui en sort et qui y reste. Il faut examiner ouvertement les causes profondes des migrations afin que les migrations deviennent un choix plutôt qu'un besoin désespéré. Les déséquilibres économiques internationaux, la pauvreté et la dégradation de l'environnement, l'absence de paix et de sécurité, les violations des droits de l'homme et la faiblesse des institutions judiciaires et démocratiques ne sont que quelques-uns des facteurs qui affectent les migrants et les migrations internationales.

Il faut présenter clairement le dialogue entre tous les acteurs et toutes les institutions, ainsi que le lien entre migration et développement, et en discuter ouvertement au niveau public et politique, y compris avec les médias et la société civile. Ces débats doivent nous amener à l'élaboration de solutions durables fondées sur une compréhension des problèmes communs et des objectifs partagés, ainsi que sur des politiques et des cadres coordonnés. L'impact positif des migrations sur le développement dépend d'une gestion ordonnée des migrations qui, entre autres choses, assure le bien-être des migrants et la protection de leurs droits fondamentaux. Il faut mettre plus d'accent sur le potentiel de développement humain des migrations, y compris le potentiel d'améliorer la vie des migrants et de leur famille, ainsi que sur la contribution des migrants à la croissance économique et sociale et au développement des pays. À cet égard, il faut faire plus pour rectifier les perceptions négatives que les populations ont des migrants et lutter contre la xénophobie et la discrimination à leur rencontre.

Dans le contexte des migrations, les pays d'origine et de destination doivent reconnaître leur rôle et leur responsabilité pour ce qui est de l'accès aux services sociaux, aux soins de santé, à l'éducation et à l'identité culturelle. La vaste portée de l'assistance fournie dans le domaine des migrations et du développement doit viser à mettre en place des mesures nationales, régionales et internationales durables, justes et effectives.

Le thème « Définition de mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages

des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en en réduisant les répercussions négatives » permet de définir le rôle des migrations dans le développement. Il promeut également l'intégration d'une politique de cohérence et de développement institutionnel, dont les facteurs de la migration, dans les politiques et les plans nationaux de développement et le programme de développement pour l'après-2015. Il devrait permettre de comprendre les perspectives et les obstacles et d'explorer différentes solutions.

Je m'arrêterai là. En raison des limites de temps, j'invite les délégations à lire ma déclaration qui a été distribuée dans la salle.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : La dernière tragédie survenue près de l'île italienne de Lampedusa souligne une fois de plus à quel point ce Dialogue de haut niveau est important et combien l'action internationale contre la traite des êtres humains s'est fait attendre. Je tiens à remercier le Secrétaire général de la vision qu'il nous a présentée.

La migration est l'une des questions cruciales qui n'étaient pas correctement prises en compte dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Or, le moment est venu d'y remédier. Comme on l'a dit, ce problème doit être traité avec audace. Aucune société ne peut prétendre n'avoir tiré aucun profit de la migration. La vérité doit être le fondement de l'action.

Compte tenu de l'interaction complexe entre la migration et le développement, nous devons être fermes et audacieux lorsque nous agissons de manière individuelle ou collective. Tout d'abord, nous devons reconnaître le rôle constructif que jouent les migrants dans le processus de développement des pays d'origine et de destination. Tout bien considéré, la migration est davantage une bénédiction qu'une malédiction pour le développement de tout un chacun, fait sur lequel il doit y avoir consensus. Il s'ensuit donc qu'il y va de l'intérêt de tous de veiller à ce que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, indépendamment de leur statut, soient respectés en tout temps.

Il est désormais reconnu que les femmes représentent la moitié des migrants internationaux au niveau mondial. La plupart d'entre elles sont victimes de violences, et reçoivent peu d'aide. Dans la formulation des politiques internationales sur la migration, il faut

en priorité veiller à ce que la problématique hommes-femmes reçoive toute l'attention voulue.

Concernant l'Afrique, beaucoup de nos migrants vivent aux quatre coins du monde à la recherche de meilleures conditions de vie. Leurs contributions aux processus de développement dans leurs pays respectifs et sur le continent en général sont devenues importantes. Dans beaucoup de ces pays, la part des transferts de fonds dans le produit intérieur brut commence à s'accroître. En revanche, dans de nombreux cas, il y a des raisons de s'inquiéter de la perte de personnel compétent et de professionnels qualifiés. Avec de la bonne volonté, il ne devrait pas être trop ardu de trouver une formule grâce à laquelle, sans empiéter sur les droits des individus, les intérêts des pays d'origine et de destination puissent être conciliés, permettant ainsi aux migrants de jouer un rôle dans le processus de développement de leurs pays respectifs. Nous souhaitons profiter de l'occasion pour remercier l'Organisation internationale pour les migrations des efforts qu'elle déploie dans ce domaine, ainsi que le Forum mondial sur la migration et le développement et d'autres organismes qui sont membres du Groupe mondial sur la migration.

Maintenant que nous sommes en train de définir la prochaine génération d'objectifs de développement mondiaux, nous devons faire en sorte que l'importance des migrations pour le développement soit reconnue comme il se doit. En d'autres termes, la migration doit être intégrée, comme le Secrétaire général l'a souligné à juste titre, dans le nouveau programme de développement mondial. Il est donc expédient que la déclaration que nous venons d'adopter (résolution 68/4) exige une telle responsabilité collective.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Nous nous félicitons de la tenue de ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, conformément à la résolution 67/219. Nous sommes convaincus que le résultat de cette réunion fournira des directives pour l'action de l'ONU sur la question des migrations internationales et leur relation avec le développement. La CELAC confirme l'importance d'intégrer les migrations internationales au programme de développement.

Dans un environnement de plus en plus mondialisé et interconnecté, les migrations humaines, de par leurs

multiples facettes et leurs implications, doivent être correctement et systématiquement prises en compte par tous les États et par la communauté internationale dans son ensemble, grâce à la précieuse contribution des entités et acteurs compétents à tous les niveaux. Il est donc essentiel que les États, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination, s'emploient de concert à trouver des solutions aux défis et problèmes que représentent les migrations internationales à notre époque. Nous sommes fermement convaincus que le cadre le plus approprié pour effectuer un suivi intégré de la migration et du développement est celui fourni par l'ONU, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, qui sont les instances naturelles et les plus appropriées pour traiter les États sur un pied d'égalité et pour leur permettre d'exprimer leurs vues et leurs intérêts de façon symétrique et en toute synergie.

La CELAC est d'avis qu'il convient de discuter du lien entre la migration, le développement et les droits de l'homme. De même, elle pense qu'il est fondamental de faciliter la régularisation de la migration pour garantir le développement humain des migrants et de leurs familles ainsi que le développement de l'ensemble des pays d'accueil, et que cela doit être un élément central des discussions. À cet égard, la CELAC défend le droit fondamental à la migration ainsi que la reconnaissance des migrants comme des sujets de droit, et, partant, nous pensons que les migrants doivent être au cœur des politiques migratoires des pays.

Il a été difficile, sur la scène multilatérale, d'organiser un débat formel, permanent et continu sur les migrations internationales, en raison des diverses approches et politiques qui existent sur la question. Puisque nous sommes réunis au sein d'une instance où les États, qu'ils soient pays d'origine, de transit ou de destination, peuvent participer sur un pied d'égalité, nous défendons et soulignons l'importance de cette réunion.

La CELAC salue le travail important ainsi que la coopération technique fournis par l'Organisation internationale pour les migrations, principal promoteur des plateformes régionales existantes pour discuter de la question des migrations. La CELAC reconnaît également les efforts déployés par les États au sein du Forum mondial sur la migration et le développement et leur contribution aux discussions en la matière dans toutes les régions. Cependant, ces efforts se sont révélés insuffisants, leur fonctionnement devant être réexaminé, en particulier s'agissant des contributions

des régions regroupant les pays en développement au Forum mondial.

Les politiques relatives aux migrations internationales nécessitent une vision globale. La mobilité humaine par-delà les frontières nationales influe sur divers domaines et instances politiques. Il faut prendre en considération, entre autres facteurs, les droits fondamentaux des migrants et des membres de leur famille, les besoins de sécurité des États, les efforts visant à lutter contre la traite de migrants et à faciliter la croissance et le développement, ainsi que les conséquences de la migration dans des domaines sociaux très sensibles comme la santé et les soins aux groupes les plus vulnérables. Il importe en outre de s'attaquer aux causes structurelles des migrations internationales en articulant les politiques économiques internationales conformément aux modèles de développement en vigueur.

Les membres de la CELAC reconnaissent combien il importe que les migrants conservent des liens avec leurs pays d'origine, y compris leurs cultures, leurs langues et leurs traditions. Il convient par ailleurs de souligner les contributions qu'ils apportent grâce au tourisme, aux investissements et aux transferts de fonds à leurs familles, entre autres activités. Toutefois, ces transferts ne sauraient être considérés comme un substitut à l'investissement étranger direct, à l'aide publique au développement, à l'allègement de la dette ou à d'autres politiques publiques de développement, car ils représentent des ressources financières privées. C'est pourquoi les États Membres doivent travailler de concert pour trouver une formule qui ne nuise ni aux migrants ni aux États.

Par ailleurs, les contributions des migrants au développement socioéconomique des pays d'accueil ne sont pas toujours reconnues comme il se doit. Nous réaffirmons notre préoccupation face à la dégradation incessante des conditions de travail et d'emploi des travailleurs migrants et de leur famille, ainsi qu'au déni de leurs droits fondamentaux, aggravés par la crise économique, financière et environnementale qui sévit actuellement. Il importe de reconnaître et de prendre en considération les situations complexes auxquelles les migrants sont confrontés pendant leur voyage vers leur pays de destination, ainsi que leur vulnérabilité croissante face aux violations de leurs droits fondamentaux. Nous pensons donc qu'il est nécessaire de veiller à ce que les migrations soient ordonnées et sûres et qu'elles soient entreprises en toute connaissance de cause.

Nous réaffirmons que les droits de l'homme et les libertés fondamentales des migrants, indépendamment de leur statut, doivent être efficacement promus et protégés, en particulier ceux des femmes et des enfants, dans le cadre d'une démarche globale et équilibrée, qui reconnaisse le rôle et les responsabilités des pays d'origine, de transit et de destination et évite les approches susceptibles d'aggraver la situation de vulnérabilité des migrants.

L'application de mesures concrètes de protection des travailleurs migrants, à commencer par les femmes, s'impose afin de les défendre contre diverses formes d'exploitation et de violence et de veiller à ce qu'existent des moyens efficaces de leur assurer un traitement digne ainsi que des conditions de travail justes, un emploi productif et décent et une intégration complète à la population active. Nous exhortons tous les États à veiller à la promotion, à la protection et à la diffusion des droits fondamentaux, en particulier des droits des catégories vulnérables.

Même si nous reconnaissons que les gouvernements ont le droit d'élaborer et d'appliquer des politiques visant à réglementer les flux de migrants vers et sur leur territoire, la CELAC déplore l'adoption, à quelque échelon de l'État que ce soit, de règlements ou de mesures criminalisant la migration et les migrants en situation irrégulière. Nous réitérons l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils mettent fin à la détention des migrants qui n'ont commis aucun crime et qu'ils respectent inconditionnellement la dignité, les droits et les libertés de tous.

Je prie l'Assemblée d'excuser ce dépassement d'une minute sur le temps de parole. Le reste de la déclaration de la CELAC sera distribué dans la salle.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la CELAC reste disposée à participer et à contribuer efficacement, aux côtés des autres États Membres, au suivi et aux efforts qui s'imposent dans le domaine des migrations, en particulier les migrations internationales. Nous continuerons de nous y employer avec sérieux et dans un esprit constructif.

M. Mosharraf Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes ravis de constater une plus large prise de conscience du fait que les migrations et la mobilité humaine sont des moteurs et des facteurs clés du développement aux niveaux national et mondial. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir inscrit la migration au nombre des domaines d'action dans

son rapport intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202).

Je voudrais faire brièvement état de la perspective du Bangladesh, des réalités sur le terrain et de nos attentes. Ma déclaration intégrale est actuellement distribuée dans la salle.

Plus de 8,5 millions de nos concitoyens vivent et travaillent à l'étranger. La majorité d'entre eux sont des travailleurs migrants, surtout au Moyen-Orient et en Asie. Le Bangladesh est devenu un acteur incontournable dans le processus des migrations internationales. Au cours des trois dernières décennies, nous avons mis à l'essai diverses modalités de gestion des migrations dans l'intérêt du bien-être des migrants. Afin de renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité, de diminuer le coût de la migration et de réduire les mauvais traitements subis par les migrants, le Bangladesh a adopté des arrangements de gouvernement à gouvernement. Nous sommes ainsi en cours d'expérimentation, avec le Gouvernement correspondant, d'un modèle de mobilité de la main-d'oeuvre dans le cadre du recrutement des travailleurs bangladais à destination de la Malaisie. Ce modèle a permis de réduire considérablement les coûts de migration et la fréquence des cas de maltraitance.

Je voudrais soulever quelques questions qui méritent d'être examinées. En 2030 et au-delà, le monde sera fondamentalement différent de ce qu'il est aujourd'hui, et ce que les migrants peuvent faire pour édifier une société mondiale stable, sûre, plus saine et productive au-delà de 2015 est une question, par conséquent, déterminante. Les lacunes existant en matière de collaboration et de partenariats revêtent une importance tout aussi critique. Les partenariats entre gouvernements et acteurs non gouvernementaux, entre gouvernements et milieux d'affaires, pays d'origine et de destination doivent être innovants et tournés vers l'avenir. Je voudrais attirer l'attention sur un certain nombre de questions qu'il convient d'examiner pendant le Dialogue de haut niveau.

M. Ntwaagae (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

Premièrement, le phénomène des migrations pris dans sa totalité et dans toutes les dimensions du développement doit être intégré au discours des pays sur le développement et à leurs processus de planification. Au Bangladesh, nous avons déjà élaboré le programme

« Vision 2021 », formulation de notre perspective à long terme comme futur pays à revenu intermédiaire.

Deuxièmement, la migration est avant tout une question de liberté de l'individu et de droit de choisir. Dans certains cas, il s'agit d'une question de survie. Par conséquent, la sécurisation des migrations ne peut plus être une question facultative au regard du développement et de la sécurité humaine.

Troisièmement, dans un monde incertain et souvent déchiré par les conflits, il convient d'aborder la question de la protection des travailleurs migrants pris dans une situation de crise. Nous continuons de régler ces questions au moyen de dispositifs ad hoc, comme cela a été le cas par exemple lors des événements survenus il n'y a pas longtemps en Libye. À cet égard, nous saluons la contribution apportée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Quatrièmement, le secteur privé et la société civile restent les principales parties prenantes en matière de gestion des migrations et de garantie de la sécurité et de la dignité des conditions de migration. Les migrations ne peuvent aboutir à des résultats optimaux et bénéfiques que si l'État, le secteur privé et la société civile agissent de concert à cette fin.

Cinquièmement, dans toutes les initiatives visant à gérer les migrations, le bien-être des migrants doit demeurer notre première priorité.

Je voudrais maintenant aborder quelques aspects sur lesquels les membres du Processus de Colombo souhaitent attirer l'attention à l'occasion du Dialogue de haut niveau.

Premièrement, des données factuelles ont permis d'établir que les migrations avaient un effet positif dans de nombreux domaines du développement. À l'heure de la mondialisation, le monde d'aujourd'hui tire avantage non seulement du commerce, des capitaux et des technologies, mais également de l'information et de la propagation des idées. De nombreux pays de destination bénéficient grandement du talent des migrants, y compris dans plusieurs secteurs d'importance pour leur économie. Nous devons veiller à ce que les migrations soient prises en considération dans les politiques de développement nationales et sectorielles, ainsi que dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans d'action nationaux d'adaptation.

Deuxièmement, les partenariats jouent un rôle essentiel en matière de migrations et de développement

et, en fin de compte, dans l'optique d'un développement équitable et durable. Pour exploiter ce potentiel, il convient de renforcer la cohérence des politiques aux niveaux local, national, régional et mondial par la coopération et l'établissement de partenariats mondiaux dans le cadre du programme pour l'après-2015. Les partenariats aux niveaux mondial ou régional doivent aborder des aspects tels que la reconnaissance des compétences, la mise en correspondance des compétences et des emplois, et la mise à disposition de possibilités de formation et de perfectionnement des compétences. Les processus consultatifs régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi, gagneraient à renforcer la coopération dans ce domaine.

Troisièmement, nous devons assurer une protection globale des migrants. Les mesures adoptées dans les pays d'origine doivent être relayées par des mesures correspondantes dans les États de destination aux niveaux législatif et de la mise en oeuvre, ainsi que du partage de l'information et de la sensibilisation. Une plus grande ouverture est nécessaire pour permettre aux personnes de se déplacer au-delà des frontières nationales.

Quatrièmement, l'un des principaux objectifs du Dialogue de haut niveau est de recenser les moyens permettant d'accroître les avantages que les pays d'origine et de destination, ainsi que les migrants, tirent des migrations. Les droits fondamentaux des migrants doivent être respectés si l'on veut tirer pleinement parti des avantages offerts par les migrations. En effet, tous les aspects de la migration des travailleurs ayant une incidence sur leur dignité, leurs droits, leur protection et leur bien-être doivent être abordés. Toutes les parties prenantes doivent jouer leur rôle pour garantir la sécurité et la légalité des migrations. Par ailleurs, il convient de mener régulièrement des consultations bilatérales et régionales.

Enfin, nous apprécions et tenons en haute estime l'appui et la contribution constants de l'OIM. Nous estimons également que l'expérience et le savoir-faire accumulés par l'OIM sont susceptibles de contribuer à la gestion des migrations mondiales. Il serait important de se pencher sur un modèle permettant de définir la portée du mandat essentiel de l'OIM, et qui faciliterait son travail dans le cadre de ses relations avec l'ONU.

Depuis 2006, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement s'est révélé une utile enceinte où les gouvernements peuvent débattre des perspectives comme des défis que

présente la migration. Nous tenons à souligner qu'il est nécessaire que le Dialogue aboutisse à des résultats concrets aux fins de la mise en place d'un mécanisme monétaire efficace. Ce doit être notre contribution à l'amélioration de la vie des migrants, qui pourront ainsi connaître des conditions de migration sûres, ordonnées et dignes. Nous attendons avec intérêt les développements qu'apporteront les deux prochains jours.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je salue bien sincèrement les éminentes personnalités qui sont venues contribuer à ce dialogue.

Je prends la parole sur le sujet au nom des pays les moins avancés.

Au cours de ces dernières années, le phénomène de la migration a pris de l'envergure et est devenu plus complexe, avec un impact accru. Les facteurs qui ont contribué à ce changement d'échelle sont la transition démographique, la croissance économique, la crise économique et financière, les changements climatiques, et la dégradation de l'environnement. Nous savons aussi le rôle que jouent des facteurs comme la pauvreté endémique, le chômage, le sous-emploi, l'absence de perspectives socioéconomiques, la discrimination et la marginalisation, voire l'exclusion sociale.

Les migrants génèrent des bénéfices significatifs, aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine. Une récente étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques a conclu que les travailleurs migrants contribuent davantage en taxes et cotisations à la sécurité sociale qu'ils ne perçoivent en prestations sociales individuelles. Mais l'émigration des travailleurs hautement qualifiés, également appelée « fuite des cerveaux », entraîne des pertes énormes en capital humain pour les pays les moins avancés. Cette ponction peut avoir des répercussions considérables sur la fourniture des services essentiels, l'assiette fiscale et le taux de croissance de certains pays. L'émigration peut aussi induire une pression à la hausse des salaires et entraîner une inflation dans les pays d'origine.

Cela dit, les migrations sont un facteur dont on ne saurait sous-estimer l'importance pour les pays les moins avancés dans le contexte de la mondialisation. Le monde a réalisé des avancées significatives sur la voie de l'intégration, sous l'impulsion de la mondialisation

qui force le démantèlement des barrières, mais cette ouverture s'est limitée à la libéralisation des marchés de biens et de capitaux. L'intégration de la main-d'œuvre continue de représenter des défis colossaux liés à la discrimination négative que subit cette main-d'œuvre.

Il s'agit là d'une situation de deux poids, deux mesures, qu'il convient de corriger en faisant des efforts renouvelés pour mettre les régimes de circulation des biens et des personnes en concordance. La circulation des prestataires de services recèle un immense potentiel. Nous en appelons à la communauté internationale afin que des mesures efficaces soient prises pour la libéralisation des marchés, pour la libre circulation des prestataires de services au titre du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services. Cela peut aussi contribuer à apporter une solution aux problèmes de fraude et de trafic de personnes. Des efforts doivent être faits pour éliminer l'exploitation et la discrimination que subissent les travailleurs migrants et pour leur assurer un traitement juste, des conditions de travail décentes, l'accès à l'éducation et à la santé, et la reconnaissance de leur statut.

Selon les conventions relatives à la migration internationale, les employeurs doivent payer tous les frais de recrutement des travailleurs étrangers, y compris pour les travailleurs non qualifiés. Nous devons former une grande coalition pour fixer et appliquer des normes mutuellement acceptables s'agissant de l'accueil et des conditions de vie des travailleurs. Cela aura un effet positif sur le bien-être des personnes concernées.

Alors que les grandes entreprises étrangères établies dans les pays les moins avancés bénéficient de régimes des plus généreux pour le transfert de leurs bénéfices dans leurs pays d'origine, les travailleurs migrants des pays les moins avancés doivent payer des charges exorbitantes pour le transfert de leurs fonds. Les coûts de transaction sont fort élevés, surtout en direction de l'Afrique et du Pacifique, et atteignent parfois 12% des montants transférés. Le flux des transferts de fonds des travailleurs migrants, selon les prévisions, avoisinerait 414 milliards de dollars en 2013 et 514 milliards en 2016. Cela permet de se faire une idée du volume des montants retenus sous forme de coûts de transaction. Il importe de faciliter les transferts de fonds des migrants, ce qui pourrait avoir des retombées considérables sur les pays d'origine. Il importe que les gouvernements et les prestataires de services privés œuvrent à cette fin. Les pays d'accueil doivent assurer un transfert sans entrave des fonds des

migrants vers leurs pays d'origine. L'objectif est de réduire la moyenne de 10% à 5% en cinq ans et cet objectif doit être réaffirmé.

La question de l'emploi des fonds des travailleurs migrants mérite aussi une attention particulière. Il importe de s'assurer que les fonds servent davantage à des activités productives et au développement. À cet égard, il faudrait que les pays d'accueil créent des cadres d'activité économique propices et que les pays d'origine fassent de même, pour que la diaspora puisse fournir des informations et œuvre dans les pays d'accueil à la promotion de l'intégration des expéditeurs et des récipiendaires dans le service bancaire, ce qui en accroîtra la capacité d'épargne et d'investissement.

Il convient de rappeler qu'en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, les pays les moins avancés ont signé un mémorandum d'accord en vue de la mise en œuvre d'un programme pilote dans le cadre de la création d'un observatoire des transferts de fonds effectués par les migrants des pays les moins avancés. Ce programme pilote a pour objectif de collecter, d'analyser et de disséminer des données sur les transferts de fonds des migrants dans les quatre pays pilotes retenus. Ces études ont été réalisées et vont maintenant permettre de définir les contours de cet observatoire. Il importe que cette initiative continue de bénéficier de l'assistance des partenaires au développement pour prendre définitivement corps. À cet égard, je saisis cette occasion pour exprimer la gratitude du groupe des pays les moins avancés au Gouvernement turc, qui a octroyé une subvention généreuse pour le lancement de cet observatoire.

Les réseaux de la diaspora servent aussi de canaux de transmission du savoir et des informations sur les savoir-faire dans les deux sens, entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Les chercheurs et les experts des sciences et technologies vivant à l'étranger ont grandement contribué au miracle économique réalisé par certains pays dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Ce phénomène traduit la transformation de la fuite des cerveaux, induite par l'émigration, en afflux de cerveaux. Compte tenu du grand nombre de travailleurs qualifiés des pays les moins avancés qui vivent à l'étranger, il importe de créer des cadres de concertation avec les pays d'accueil pour permettre à la diaspora de contribuer davantage aux efforts de développement des pays les moins avancés, y compris par le commerce et l'investissement. Cela pourrait

passer par l'émission d'emprunts obligataires et par le développement de programmes de transfert de compétences. Dans ce cadre, une attention particulière doit être accordée à la mobilisation des compétences et de l'épargne de la diaspora pour le financement d'investissements productifs.

Nous remercions la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a consacré son dernier rapport sur les PMA à cette question.

Il importe que la question de la migration soit aussi abordée d'un point de vue humaniste et humanitaire pour sortir de la précarité les millions de migrants concernés. Les politiques concertées dans le cadre d'un partenariat global sont les plus appropriées pour servir à cette fin. Cette question doit être intégrée dans le programme de développement pour l'après-2015 et dans les objectifs de développement durable, pour contribuer à l'émergence d'un monde sans frontières afin que l'humanité puisse tirer pleinement parti des avantages qu'offre la mobilité des facteurs pour relever les défis auxquels elle est confrontée. Ainsi, des objectifs et des cibles peuvent être établis pour promouvoir la réduction des coûts de la migration, y compris les coûts de recrutement, de délivrance des visas, des passeports, des permis de résidence, de l'assurance-maladie, de la scolarisation des enfants, des transferts de fonds et leur utilisation pour le développement des capacités productives des PMA. Il y a lieu de développer une véritable coordination aux niveaux international, régional et sous-régional à cet effet.

M. Romodanovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Selon les données de l'Organisation des Nations Unies, la Fédération de Russie est la deuxième destination la plus prisée par les migrants, principalement en raison des conséquences du démantèlement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Qu'ils soient installés temporairement ou de manière permanente, environ 11 millions de ressortissants étrangers et d'apatrides vivent en Russie. La politique générale de la Russie en la matière est définie dans un livre blanc sur l'immigration, dont la priorité première est la protection des droits et des libertés tant des citoyens russes que des ressortissants étrangers qui se trouvent sur le territoire de la Russie.

Notre législation en matière de migration est constamment améliorée. Nous avons mis au point et modernisé des mécanismes visant à attirer les travailleurs qualifiés étrangers, pour lesquels nous avons introduit une large gamme d'avantages et de

privilèges, notamment fiscaux. Il existe des instruments juridiques spécifiques pour les migrants peu qualifiés, et nous plaçons un accent particulier sur l'élaboration de programmes pour aider les migrants à s'adapter et à s'intégrer. Nous honorons pleinement nos obligations humanitaires s'agissant de la protection internationale et de l'élimination de l'apatridie, et nous appliquons le principe de la réadmission. Ces mesures et d'autres ont eu pour résultat qu'au cours des trois dernières années le nombre de ressortissants étrangers travaillant légalement a été multiplié par deux, ce qui a entraîné un recul important de l'immigration clandestine.

Pour aider les migrants, la Russie facilite les transferts de fonds et s'emploie à éliminer les retards de procédure. Le Secrétaire général a d'ailleurs évoqué cette question aujourd'hui. Les nouvelles technologies de l'information nous permettent de disposer de la liste complète des ressortissants étrangers dont l'autorisation de séjour a expiré. Mon pays continue d'œuvrer au renforcement de la responsabilité grâce à la gestion des flux migratoires clandestins. À cet égard, la responsabilité incombe d'abord et avant tout aux employeurs malhonnêtes.

Je peux affirmer avec certitude que les migrants clandestins représentent la catégorie la plus vulnérable et sans défense de la société dans les pays de destination. Beaucoup de migrants clandestins sont victimes de la criminalité. Malgré les mesures déjà prises, notamment sur le plan humanitaire, il reste encore énormément à faire pour atténuer le plus possible le problème de l'immigration irrégulière. J'estime que le règlement de ce problème concerne aussi bien les pays de destination que les pays d'origine.

En conclusion, je tiens à souligner qu'aucun État n'est en mesure de relever, à lui seul, les défis posés par l'immigration. Un dialogue continu axé sur les spécificités régionales est nécessaire. La coopération se poursuit à cet égard entre les membres de la Communauté d'États indépendants (CEI). Depuis 2007, la Fédération de Russie joue un rôle actif, avec ses collègues, dans le cadre des travaux du Conseil des chefs des services d'immigration des États membres de la CEI. Cette plateforme s'est clairement avérée un mécanisme efficace de coopération. D'ailleurs, la Fédération de Russie, avec ses partenaires, travaille à la mise en place d'une confédération des travailleurs, dont les premiers éléments sont déjà mis en place avec succès sous la forme d'une union douanière et de la poursuite de l'intégration eurasienne. La déclaration conjointe

faite à l'occasion du présent Dialogue de haut niveau, au nom des États de la Communauté, par la République du Bélarus en sa qualité de Présidente en exercice, donne un aperçu détaillé des progrès accomplis par la CEI, et j'invite l'Assemblée à en prendre connaissance.

La Russie continue de participer activement aux travaux du Forum mondial sur la migration et le développement. Nous sommes en train de renforcer notre coopération avec différents organismes des Nations Unies et diverses organisations internationales. Nous sommes convaincus que le dialogue doit en permanence être centré sur l'individu. Le respect inconditionnel des droits de la personne et des libertés fondamentales est consacré par la Déclaration universelle des droits de l'homme et c'est un principe fondamental de la politique russe. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux du Forum mondial. Nous accueillons favorablement le présent Dialogue en tant que tremplin de coopération sur les questions liées à la migration, et nous remercions les organisateurs de leurs efforts.

M^{me} Iivula-Ithana (Namibie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. L'accroissement de la mobilité mondiale, la complexité croissante des tendances migratoires et l'impact de ces mouvements sur le développement sont autant d'éléments qui ont contribué à faire des migrations internationales une question prioritaire pour la communauté internationale.

Le thème du présent Dialogue de haut niveau, « Définition de mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en en réduisant les répercussions négatives », nous donne l'occasion de réfléchir aux mesures permettant d'évaluer les choix politiques actuels et aux moyens de renforcer notre détermination à améliorer le sort des migrants. La Namibie attache une grande importance à ce dialogue, étant donné qu'il nous offre la possibilité de faire ensemble le bilan de ce que nous avons accompli depuis le dernier Dialogue de haut niveau, organisé en 2006. Or, des difficultés persistent et nous devrions réaffirmer notre volonté de les régler. Le Dialogue est aussi une occasion pour toutes les parties prenantes d'œuvrer en faveur d'un nouveau programme mondial, de définir des mesures qui contribueront à promouvoir le

rôle des migrants en tant qu'agents de développement, et d'intégrer la question des migrations dans le programme mondial de développement pour l'après-2015.

Un important résultat de la Conférence internationale sur le développement durable de 2012 aura été que nous, États Membres, sommes convenus de prendre systématiquement en compte la problématique des migrations dans nos stratégies de développement. Nous avons aussi mis l'accent sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants, afin de les protéger contre les risques de violences et d'abus.

La Namibie a considérablement progressé dans la mise à jour de ses lois migratoires, en particulier en ce qui concerne la protection des libertés et des droits fondamentaux de tous les migrants. Nous sommes en train de moderniser nos politiques migratoires en mettant un accent particulier sur les principaux domaines de gestion des migrations, notamment les migrations et le développement, la facilitation et la réglementation. Nous avons également créé un comité interministériel de coordination en matière de gestion des migrations, qui est composé d'acteurs étatiques et non étatiques clefs et qui est chargé de développer des politiques. Ces mesures visent à nous doter d'un mécanisme pour régler les problèmes liés aux migrations et au développement. Nos efforts dans ce domaine sont motivés par notre prise de conscience que le lien entre les migrations et le développement peut avoir un impact profond sur les économies. Les pays d'origine, de transit et de destination ont tous reconnu ce fait, et le débat sur la question a donc pris une importance critique.

Les migrations internationales sont un phénomène mondial dont la portée, la complexité et les répercussions vont croissant. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde sont à la fois des pays de destination, d'origine et de transit pour les migrants internationaux. Aux schémas migratoires traditionnels viennent s'ajouter de nouveaux flux migratoires alimentés par l'évolution de la situation économique, démographique, politique et sociale. Du fait de leur contribution au développement, les migrations sont également devenues une question politique prioritaire pour tous les États.

La Namibie réaffirme que pour garantir l'équité, la sécurité et la dignité humaine des travailleurs migrants, les États Membres doivent appliquer des politiques qui comprennent des mesures de prévention des pratiques abusives et promeuvent des conditions de travail décentes pour ces personnes. Ces programmes,

politiques et lois doivent tenir compte du fait que les femmes et les enfants migrants se retrouvent souvent en situation irrégulière et dans des secteurs non réglementés de l'économie, ou deviennent les victimes de trafiquants ou de passeurs, et sont de ce fait soumis à de nombreuses formes de violence et de sévices. Nous devons mettre en place des mesures de lutte contre ces fléaux tout en facilitant la circulation des migrants légaux.

Les pays d'origine de ces travailleurs et les pays qui les emploient doivent partager la responsabilité d'alléger le fardeau qui pèse sur ces personnes en protégeant et en promouvant leurs droits. Il est possible d'y parvenir en renforçant la supervision et la réglementation des migrations internationales de main-d'œuvre et en instaurant une coopération internationale en vue de promouvoir les droits des migrants et de prévenir leur exploitation. Les avantages que présentent les migrations en termes de développement pour les pays concernés et la protection des droits des travailleurs migrants sont indissociables. Ces avantages en matière de développement sont importants non seulement pour les pays d'origine, mais également pour les pays de destination dans lesquels partent travailler les migrants.

La problématique des migrations internationales va rester une composante importante du programme de développement des Nations Unies. À l'heure où nous réfléchissons au programme de développement pour l'après-2015 et à la formulation des objectifs de développement durable, nous devrions veiller à ce qu'ils prennent pleinement en compte les migrations internationales. Par ailleurs, tout en reconnaissant que les migrants jouent un rôle important dans le développement, nous devons encourager nos concitoyens à emprunter des voies légales de migration afin de réduire autant que possible les risques d'exploitation et de trafic.

M. Bouguerra (Algérie) : Je souhaite tout d'abord associer ma délégation à la déclaration faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La thématique de la migration et de son lien avec le développement nous offre une occasion supplémentaire d'approfondir le dialogue entamé en 2006 sur les évolutions de ce phénomène. Ce sujet revêt une importance particulière dans la perspective des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. *L'État de la migration dans le monde 2009-2011* souligne que ce phénomène n'est pas seulement Nord-Sud, mais également Sud-Sud, et que

les nouvelles dynamiques de la migration toucheront aussi bien les pays du Nord que ceux du Sud.

Il est communément admis que les travailleurs migrants contribuent au dynamisme économique des pays où ils sont employés, vu le déficit de main d'œuvre auquel ceux-ci font face. De même, les transferts des revenus des migrants participent à l'élévation du niveau de vie de leurs familles et aident ainsi à la lutte contre la pauvreté. En revanche, la migration de travailleurs hautement qualifiés – ou « fuite de cerveaux » – a des répercussions néfastes sur le développement de nombreux pays du Sud. Les politiques de migration choisies accentuent l'écrémage des forces vives de ces pays. Par ailleurs, les pays africains font face à la migration contrainte due aux conflits et aux catastrophes naturelles, notamment la sécheresse et la désertification.

En tant que pays d'origine, de transit et de destination, l'Algérie, qui a accueilli en 2006 la réunion régionale pour l'Afrique sur les migrations et le développement, réaffirme son engagement à œuvrer de concert avec toutes les bonnes volontés sur cette question de caractère transnational. Dans cette perspective, la circulation des personnes doit faire partie de nos priorités en ce qu'elle constitue la passerelle par laquelle s'affirme le caractère à la fois universel et unique de nos histoires, de nos cultures et de nos civilisations respectives, qui ont enrichi l'humanité.

L'interdépendance croissante de notre monde en cette ère de mondialisation ne peut s'accommoder du fossé qui, dans notre région, sépare la rive nord de la Méditerranée, où se dressent des forteresses de prospérité, de la rive sud, où domine la pauvreté. Des alternatives crédibles sont nécessaires pour mettre fin aux politiques de migration sélectives, surtout celles préconisant le tout sécuritaire, dont les limites sont aujourd'hui patentes. À cet égard, la réponse urgente et appropriée aux flux de migrants illégaux, dont l'Algérie aussi accueille une bonne partie sur son sol, est d'œuvrer ensemble à créer les conditions d'une prospérité partagée.

L'Algérie plaide pour la protection des droits des communautés établies à l'étranger comme partie intégrante des droits de l'homme et pour leur protection contre les discriminations, les actes xénophobes et racistes. Des efforts sont également requis pour lutter contre l'islamophobie et les extrémismes qui instrumentalisent l'islam et défigurent ses valeurs universelles et de tolérance.

En conclusion, le caractère multidisciplinaire de la migration, conjugué aux intérêts contrastés des pays d'origine, de transit et de destination, doit nous inciter à mettre au point des stratégies mondiales de gestion des migrations. Celles-ci peuvent être grandement favorisées par l'application des instruments internationaux, notamment, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, tout comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

Une migration ordonnée et concertée est à notre portée. Nous pouvons, ensemble, conjuguer nos efforts aux niveaux régional et international pour la réalisation de cet objectif commun, dans le cadre d'une stratégie à long terme articulée autour des objectifs du Millénaire pour le développement pour 2015.

M. Mondlane (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux précédents orateurs et remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale pour la diligence avec laquelle il conduit les travaux de ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui revêt une grande importance dans le cadre de nos efforts pour mettre au point des mécanismes de gestion des migrations à l'échelle mondiale.

En tant que pays ayant une longue tradition de migration et en tant que pays d'origine, de transit et de destination des migrants, le Mozambique est déterminé à renforcer la coopération à tous les niveaux afin d'assurer une gestion équilibrée des flux migratoires, en tenant compte des politiques et cadres juridiques existants. Pays d'origine, le Mozambique a des ressortissants qui travaillent dans différents pays, où ils contribuent à la croissance et au développement et représentent une source importante de revenus pour leur famille et leur patrie d'origine.

Le premier Dialogue de haut niveau a reconnu que les migrations étaient un phénomène social inhérent à la nature humaine et motivé par différents facteurs culturels, politiques, économiques et environnementaux.

Le Mozambique fait partie d'une communauté économique régionale, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont le développement a été influencé par la circulation des personnes à travers différents États membres et motivé, entre autres, par des raisons sociales et économiques et des considérations liées à la sécurité. C'est pourquoi la

proximité géographique des États membres de la SADC, leurs liens historiques, socioculturels et linguistiques ainsi que leur interdépendance et leur complémentarité soulignent le fait que les migrations sont une dynamique inévitable dans le cadre du renforcement de notre intégration économique régionale. À cet égard, la manière dont nous abordons les questions relatives aux migrations vise à consolider et renforcer les piliers des processus d'intégration régionale consacrés par le Traité de la SADC, par une harmonisation accrue des politiques et des stratégies afin de mieux gérer les migrations en tant que facteur contribuant au développement de nos pays.

Guidés par ces principes, nous avons établi des cadres politiques et juridiques sur la migration des travailleurs fondés, entre autres, sur le Traité de la SADC, le Protocole sur le travail et le Protocole sur la facilitation de la circulation des personnes. Ces cadres régionaux tiennent compte de la Position africaine commune sur la migration et le développement, qui met en place les conditions nécessaires et propices à l'intégration et au traitement des questions liées aux migrations dans les programmes de développement nationaux, régionaux et continentaux.

Le Forum mondial sur la migration et le développement, établi en tant que mécanisme de suivi du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, est considéré comme un cadre précieux pour rationaliser le débat sur les politiques et stratégies liées à la gestion de la migration des travailleurs et comme un moyen d'harmoniser davantage les positions des États. À cet égard, un des aspects les plus importants qu'il convient de souligner est que, malgré leur rôle dans le développement et leur contribution au développement, les migrations internationales posent des problèmes complexes dus aux dynamiques d'un monde de plus en plus interdépendant.

Les problèmes qui nous préoccupent le plus sont liés à la nécessité de disposer de meilleurs mécanismes de protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, y compris en ce qui concerne les transferts de fonds, les soins de santé et la sécurité des conditions de travail. Dans le même esprit, la gestion des migrations suscite des inquiétudes liées au fait qu'il faut trouver un nécessaire équilibre entre développement et sécurité nationale, sous-régionale, régionale et mondiale, étant donné que les activités déstabilisatrices menées par des groupes criminels organisés, y compris les terroristes,

fragilisent de plus en plus les frontières nationales et notre architecture de sécurité.

En conclusion, nous appelons une nouvelle fois la communauté internationale à continuer de faire de son mieux pour renforcer la coopération bilatérale, régionale et multilatérale afin de promouvoir des migrations régulières, sûres et ordonnées.

M. Mitchell (Bahamas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à faire part de la profonde tristesse du Commonwealth des Bahamas suite au décès de migrants dont nous avons pris connaissance ce matin seulement dans les journaux. Cette nouvelle renforce d'autant l'importance du Dialogue de haut niveau organisé aujourd'hui.

Samedi dernier, le Premier Ministre bahamien a pris la parole dans le cadre du débat général (voir A/68/PV.19) et a mis l'accent sur la question des migrations. Il s'agit d'une question centrale pour les Bahamas. Les migrations, si elles ne sont pas prudemment gérées, peuvent déstabiliser tout ce que nous cherchons à créer : le meilleur petit pays au monde. Nous sommes situés entre plusieurs pays, Haïti au sud et Cuba à l'ouest, d'où, en dépit de tous les efforts déployés par les gouvernements concernés, partent des migrants illégaux dont le but est d'arriver aux États-Unis.

C'est pourquoi nous nous trouvons fréquemment au cœur de situations difficiles que nous n'avons pas créées mais dont nous subissons les conséquences. De même, nous sommes souvent aux prises avec des forces et des politiques négatives que nous sommes impuissants à maîtriser.

Ainsi, le Dialogue de haut niveau nous donne la possibilité de sensibiliser nos amis du monde entier aux graves conséquences dues à la migration clandestine à laquelle nous devons faire face. Le Dialogue est donc important pour nous, d'abord et avant tout en tant que moyen de mettre fin à la migration clandestine vers les Bahamas. Nous avons de bonnes relations avec tous les gouvernements avoisinants. Cependant, les gouvernements sont parfois fragilisés par des forces qu'ils ne maîtrisent pas, notamment des éléments criminels, des idéologies et politiques contraires au bon sens et des diktats économiques préjudiciables. Cependant, si nous avons la volonté de mettre un terme à la migration illégale, nous le pouvons. Nous le pouvons en établissant une coopération contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, en rejetant les idéologies dévastatrices, en faisant preuve de bon sens

et en travaillant ensemble pour résoudre les problèmes de nos pays et de notre région.

Les Bahamas approuvent les vues contenues dans la déclaration prononcée ici, à l'ONU, au nom de la région de la Communauté caribéenne et concernant d'importantes questions qui nécessitent de conjuguer tous les efforts en vue de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, notamment la mise au point des objectifs, buts et indicateurs du développement durable, à savoir, premièrement, traiter les causes profondes des migrations afin qu'elles soient un choix et non pas une nécessité; deuxièmement, lutter contre la traite des êtres humains et/ou le trafic de migrants; troisièmement, protéger les migrants contre les violations des droits de l'homme, le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie; quatrièmement améliorer les données et, notamment, les données ventilées concernant les migrations internationales, y compris les migrations forcées; cinquièmement, faciliter le flux et l'utilisation des envois de fonds pour aider au développement et, enfin, renforcer le dialogue et la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Le travail préparatoire sur cette question met en évidence le fait qu'aucune solution durable ne saurait être trouvée sans la réalisation des objectifs précités. Nous nous sommes engagés à œuvrer avec Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et le monde dans son ensemble de façon à résoudre les questions relatives aux migrations. Notre avenir, notre survie et notre identité en dépendent.

Les Bahamas souhaiteraient également faire une proposition dans le cadre du résultat final du Dialogue de haut niveau, à savoir l'établissement d'une instance permanente sur les migrations et le développement. Et, pour terminer, le Dialogue devrait permettre aux Bahamas de ne pas devenir victimes mais bien plutôt bénéficiaires du développement durable.

M. Batshu (Botswana) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je me joins aux délégations qui m'ont précédé pour me féliciter de la convocation de ce dialogue de haut niveau. En tant que petit pays en développement rencontrant de nombreux défis contradictoires relatifs aux besoins, aux priorités et au développement, le Botswana attache une grande importance aux questions migratoires.

Les migrations sont un phénomène complexe commun à tous les pays et à toutes les régions, qu'ils

soient des pays d'origine, de transit ou de destination. Au cœur du problème se trouvent des êtres humains qui migrent pour diverses raisons. Depuis l'adoption, en 1990, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en 1994, la question des migrations reste l'un des défis essentiels auxquels le monde doit faire face aujourd'hui, avec ses implications économiques, culturelles et sociales. Certes, des progrès importants ont été réalisés depuis l'adoption du Programme d'action de la Conférence. Néanmoins, selon nous, il faut faire davantage pour parvenir à une solution globale et répondre aux défis des migrations internationales et du développement. Nous pensons que ce dialogue de haut niveau est utile et opportun pour approfondir le débat et les consultations sur les questions vitales en jeu. Le Dialogue arrive également à point nommé étant donné que la communauté internationale va au-delà des objectifs du Millénaire pour le développement et se tourne vers le programme de développement pour l'après-2015.

Le Botswana a une riche histoire en matière de migrations. Avant l'indépendance, notre peuple traversait les frontières, notamment celles des pays voisins, principalement pour chercher du travail. Le revenu provenant des travailleurs migrants étaient utilisés principalement pour aider leurs familles proches et élargies restées au pays. C'était une époque où le Botswana était classé parmi les plus pauvres du monde. Dans la période qui a suivi l'indépendance, notre pays a vu se poursuivre le mouvement migratoire vers l'extérieur et une augmentation importante du nombre de migrants arrivant à l'intérieur de nos frontières. Cependant, au fil des ans, nous avons constaté une évolution dans les tendances et la dynamique démographiques. Aujourd'hui, le Botswana est un pays qui reçoit de nombreux migrants attirés par les indicateurs économiques devenus positifs au cours des décennies.

Le Botswana continue de bénéficier d'une migration entrante et sortante réglementée. Ainsi, de nombreux travailleurs migrants venant dans notre pays offrent des services hautement spécialisés dans les domaines économique et social, telles l'éducation, la santé et l'ingénierie. Inversement, le Botswana continue de faire face au défi de l'émigration de travailleurs hautement qualifiés – la « fuite des cerveaux » – de même qu'à celui de la migration clandestine, qui a une

incidence négative sur la fourniture des services de base. Certes, nous reconnaissons que les migrations internationales peuvent être une force positive pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, mais nous sommes aussi conscients des difficultés que de nombreux pays, notamment dans le monde en développement, doivent surmonter pour gérer les migrations internationales. Selon nous, une démarche équilibrée est nécessaire pour arriver à optimiser les avantages des migrations et à minimiser leurs incidences négatives. À cette fin, nous restons ouverts aux meilleures pratiques et expériences d'autres pays et à en tirer les leçons. Je voudrais également souligner que les migrations internationales doivent être perçues non seulement d'un point de vue économique mais aussi d'une façon plus générale qui permette d'intégrer pleinement les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Alors même que la mobilité humaine continue d'augmenter, aucun pays, seul, ne peut gérer les migrations internationales. C'est pourquoi le Botswana reconnaît l'importance d'une coopération et de partenariats internationaux sur les questions migratoires. À cet égard, nous continuons d'œuvrer étroitement avec des partenaires tels que l'Organisation internationale pour les migrations dans différents domaines, notamment la formation des agents des services d'immigration et du maintien de l'ordre aux frontières.

Enfin, concernant les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, nous prenons acte de l'accent mis sur le rôle des migrations et leur contribution au développement social, culturel, politique et économique, ainsi que sur la nécessité d'intégrer la dynamique démographique dans le cadre de développement futur. À cet égard, le résultat du Dialogue de haut niveau contribuera de façon importante, selon nous, aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer la détermination du Botswana d'appuyer les efforts de la communauté internationale pour que les questions sur les migrations internationales continuent de faire l'objet d'une attention prioritaire au niveau mondial.

M. Abba Moro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République fédérale du Nigéria, je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante réunion. Le moment choisi est approprié en raison du débat qui se poursuit au niveau mondial sur le programme de développement pour

l'après-2015 et le potentiel représenté par les migrations pour atteindre les objectifs du développement durable.

Le Nigéria s'associe à l'intervention faite par le Ministre de la défense, de la sécurité nationale et de l'immigration des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Selon nous, un débat sur le lien entre migrations internationales et développement aiderait la communauté mondiale à traiter des multiples difficultés rencontrées par les migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. Sans aucun doute les migrations sont un facteur essentiel pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Ces éléments ont déjà été soulignés dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 qui a mis l'accent sur l'élimination de la pauvreté et le développement dans le cadre des droits de l'homme.

Pour le Nigéria, il convient de faire preuve de cohérence dans la gestion des migrations grâce à un cadre complet qui garantisse une approche coordonnée et globale pour faire face aux difficultés rencontrées. À cet égard, le Nigéria a mis en place une politique nationale migratoire qui doit encore être approuvée par le Conseil exécutif fédéral. En outre, l'Assemblée nationale examine un projet de loi visant à créer une commission de la diaspora. De même, les autorités nationales élaborent des stratégies des données migratoires car c'est sur la base de preuves et de statistiques que les programmes de migration pourront être planifiés et mieux adaptés pour mettre en relief les tendances et les questions contextuelles. À cet égard, le Nigéria a élaboré une stratégie pour un modèle commun de gestion des données de migration qui a été validé par les parties intéressées, y compris l'État et les acteurs non étatiques. Le Nigéria souligne donc la nécessité d'instaurer de nouvelles plates-formes intergouvernementales pour un dialogue plus fréquent sur les migrations en tant que stratégie permettant de mieux faire connaître les avantages d'un système migratoire efficacement géré et son potentiel en matière de développement.

Notre gouvernement a mis au point un processus d'engagement continu entre les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile dans le cadre de contacts périodiques visant à créer les conditions requises pour des migrations sûres, régulières et ordonnées.

Les migrations font partie intégrante de l'histoire humaine et du progrès. Elles sont également un véhicule pour une reconfiguration sociale dans le contexte du développement du capital humain. Les migrations offrent des avantages sociaux aux familles de migrants dans les domaines tels que la santé, l'éducation et les progrès technologiques. Promouvoir une migration sûre, régulière et ordonnée devrait donc être au cœur du Dialogue par la création de canaux plus souples pour les échanges de ressources.

En 2012, le Nigéria a été classé le cinquième plus important destinataire de transferts de fonds de travailleurs migrants à travers le secteur bancaire. Ce montant aurait été plus élevé si les transferts de fonds informels avaient été pris en compte. Ces transferts se sont montés à 20,5 milliards de dollars en 2012, soit la deuxième source de capitaux étrangers, et ont représenté 8,1 % de notre produit intérieur brut. Pour le Nigéria, la difficulté consiste à concevoir et établir des mécanismes pour encourager les auteurs d'envois de fonds à consacrer une partie de ces ressources à des investissements dont pourraient bénéficier certains domaines essentiels en matière de développement. C'est pourquoi le Nigéria appelle à un partenariat mondial à cet égard.

Une de nos préoccupations essentielles mérite de retenir l'attention immédiate de la communauté mondiale. Il s'agit des effets du changement climatique et du terrorisme touchant l'émigration. Au Nigéria et dans la région du Sahel, des cas récents d'inondations et de sécheresse ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, et d'énormes pertes sur le plan économique. C'est pourquoi tout débat sur les migrations doit, selon nous, prendre en considération la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les émissions de dioxyde de carbone, tout en étant conscients que de graves changements climatiques accroîtront les migrations internes et externes posant dès lors de graves menaces à la sécurité de États.

De nombreux cas d'expulsion de migrants se sont produits à travers le monde au mépris du respect de leurs droits de l'homme. Le Gouvernement nigérian souligne que les migrants, quel que soit leur statut migratoire, doivent être traités de façon humaine et digne. Nous condamnons tous actes, manifestations ou expressions de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y sont associés dont les migrants sont victimes ainsi que les stéréotypes qui leur sont souvent appliqués, notamment en raison de

leur religion ou de leurs convictions. À cet égard, alors que la traite des êtres humains et le trafic de migrants doivent faire l'objet d'un traitement global, le Nigéria recommande de réduire l'impunité par la promulgation d'une législation nationale et des initiatives destinées à renforcer l'application de la loi aux niveaux sous-régional, régional et international.

Dans le cadre de nos efforts pour fournir des informations suffisantes aux migrants potentiels et encourager une migration sûre, régulière et ordonnée, le Gouvernement accorde la priorité à l'établissement d'un centre de ressources destiné aux migrants. Le Nigéria appuie également le projet d'un « passeport vers une migration sûre » qui est en cours de réalisation en coopération avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'appui du Gouvernement espagnol. Notre gouvernement accorde une attention prioritaire aux questions migratoires étant donné le taux élevé d'expulsions de Nigériens. En conséquence, des mesures sont adoptées pour institutionnaliser le programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration de façon à apporter une aide plus efficace aux migrants qui retournent dans leur pays ainsi qu'aux organisations humanitaires et aux réfugiés.

Enfin, pour le Nigéria, les migrations sont un phénomène naturel qui, s'il est géré correctement, représente un potentiel important pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Le Nigéria affirme que les migrations sont de réels instruments pour l'élimination de la pauvreté. C'est pourquoi nous appuyons l'appel visant à intégrer cette question dans le programme de développement pour l'après-2015.

M. Sonko (Gambie) (*parle en anglais*) : Pour la République de Gambie les migrations sont un phénomène qui touche aussi bien les pays développés que les pays en développement. Leurs incidences, négatives et positives, dépassent les frontières de l'ensemble des nations étant donné que tous les pays du monde sont des pays d'origine, de transit ou de destination. La Gambie est donc consciente du rôle important que jouent les migrations interrégionales dans la réalisation des objectifs du développement. Ainsi, mon pays accueille de nombreux ressortissants de plusieurs pays situés dans la sous-région et au-delà. Ces migrants ont stimulé le développement et ont été des catalyseurs dans de nombreux domaines.

En approfondissant la question, nous pouvons dire que le phénomène des migrations est attractif pour

les personnes venant de pays où la situation économique est pire que celle du pays d'accueil. Dans le cas de la Gambie, les travailleurs migrants non qualifiés et ceux hautement qualifiés, âgés de 20 à 30 ans, représentent une main d'œuvre qui permet au pays d'attirer de nouveaux investissements.

Néanmoins, la Gambie reconnaît que les migrations ne vont pas sans difficultés. En premier lieu, il faut tenir compte de la réalité des migrations clandestines qui, souvent, concernent nos jeunes, hommes et femmes, qui mettent leur vie en danger en utilisant des bateaux délabrés en haute mer ou en effectuant de longues marches à travers le désert. Dans de nombreux cas, ces aventures à haut risque sont fatales.

De plus, les restrictions migratoires imposées dans les pays à économie industrielle avancée alimentent cette nouvelle tendance à l'immigration clandestine. Malgré notre volonté proclamée d'encourager le libre échange commercial et la libre circulation des personnes, les pays les plus développés continuent d'imposer de telles restrictions.

La Gambie partage la préoccupation des pays en développement quant à la perte de compétences essentielles au développement de notre région et du continent, affaiblissant par là-même la capacité déjà insuffisante à faire face à nos difficultés en matière de développement. De nombreuses régions du continent, sinon toutes, sont affectées par le manque de ressources humaines qualifiées, dû en partie au départ de nombre de nos spécialistes et de nos diplômés.

Des milliers de professionnels africains, notamment des médecins, des infirmières, des comptables, des ingénieurs et des gestionnaires, quittent le continent chaque année. Bien que ces mouvements puissent avoir des effets bénéfiques limités pour les pays en développement, cette « fuite des cerveaux » est un handicap pour le développement durable. Certes, ces migrations sont un facteur de développement mais nous ne pouvons ignorer ses inconvénients ni les problèmes liés à la fuite des cerveaux. Étant donné la pénurie de personnels de santé qualifiés, d'ingénieurs et autres, la migration de travailleurs compétents est l'un des obstacles les plus importants à la réalisation de nos objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

Nous sommes préoccupés du fait que de nombreux pays riches ne développent pas leurs propres

ressources humaines et préfèrent recruter du personnel au niveau international. Cette tendance touche les pays en développement qui investissent beaucoup dans la formation de leurs ressortissants pour les voir ensuite partir vers des pays riches. La migration de cette main-d'œuvre qualifiée crée ainsi un paradoxe défavorable au développement. En outre, la fuite des cerveaux qui en résulte renforce la dépendance des économies en développement en les obligeant à consacrer des ressources considérables au recrutement de spécialistes étrangers dans de nombreux domaines.

La Gambie est consciente que la clé de la prospérité d'un pays est entre les mains de la jeune génération. La jeunesse est une composante importante du capital humain du pays. Si elle est efficacement utilisée en fonction de ses compétences, elle sera le moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté.

La Gambie travaille en coopération avec d'autres pays, la société civile et nos partenaires en matière de développement, notamment l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), pour lutter contre les migrations clandestines. En outre, les migrations ont été intégrées dans notre programme de développement national. La Gambie s'est dotée d'une stratégie de réduction de la pauvreté ancrée dans le programme de 2012-2015 visant à accélérer la croissance et l'emploi, ce qui constitue le plan de développement de notre pays.

Une autre initiative politique de notre gouvernement a trait au programme de priorité à l'emploi, dont l'objectif global est de créer des conditions favorables à la création d'emplois de façon à développer une main-d'œuvre qualifiée, polyvalente, dynamique et efficace. Le but est d'offrir des possibilités d'emploi aux salariés et aux travailleurs indépendants dans les secteurs officiels et non officiels de l'économie. En 2011, beaucoup de jeunes sont sortis diplômés après une formation dans le cadre du programme pilote consacré à la réparation des téléphones mobiles. L'industrie verte, lancée par le Président El Hadj Yahya A.J.J. Jammeh, a pour objet de créer des emplois pour les jeunes Gambiens plutôt que de les voir risquer leur vie dans l'Océan Atlantique ou à travers le désert à la recherche de pâturages plus verts dans les pays développés. Le dispositif du service national des jeunes mis en place en 1996 est également conçu pour doter la jeunesse de compétences professionnelles. Il met l'accent sur l'autonomie et vise à décourager les migrations

clandestines. À ce jour le dispositif a formé des milliers de Gambiens dans 22 domaines professionnels tels que la mécanique automobile, la menuiserie, la couture et autres. L'initiative de développement de l'entreprise au niveau national a pour but de responsabiliser les jeunes Gambiens grâce à des formations à l'entrepreneuriat, en leur accordant des prêts pour, notamment, créer des entreprises dans le secteur non officiel afin d'assurer un investissement durable.

La Gambie reconnaît que les envois de fonds des travailleurs migrants sont importants pour le développement du pays. Bien que ces transferts soient davantage profitables aux niveaux individuel et familial, ils sont cependant importants aux niveaux communautaire et national. Ces envois de fonds sont d'origine privée, certes, mais ils jouent un rôle financier non négligeable pour les pays en développement. Notre gouvernement reconnaît la contribution importante des Gambiens de la diaspora au développement de notre nation.

Pour terminer, il convient de constater que la Gambie reconnaît les énormes avantages des migrations pour la stimulation du développement. Toutefois, il faut admettre les immenses difficultés que ce phénomène pose au développement. C'est donc pour tirer parti des gains potentiels des migrations et du développement que la Gambie a lancé des projets de développement qui se révèlent utiles pour, d'une part, limiter les migrations clandestines et, d'autre part, améliorer les compétences de notre jeunesse et accroître les possibilités de développement pour notre pays et pour son peuple.

M. Billström (Suède) (*parle anglais*) : La Suède s'associe à l'intervention faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Beaucoup de progrès ont été réalisés depuis le premier Dialogue de haut niveau de 2006. Nous avons avancé vers une entente commune sur les effets positifs des migrations. Il est évident que les migrants et les diasporas peuvent devenir des acteurs essentiels au développement. Non seulement ils envoient des fonds aux familles et aux communautés, mais ils relient les pays à travers les investissements et les échanges commerciaux. Leurs capacités et leurs idées enrichissent les économies et les sociétés. Le développement vise donc à élargir les choix offerts aux pauvres et aux personnes vulnérables. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que des millions de migrants contribuent à ce processus. De fait, ils en font partie intégrante. La mobilité apporte la prospérité.

Le potentiel des contributions déjà très importantes reste immense. Des politiques gouvernementales mieux adaptées et une coopération mieux orientée peuvent améliorer les choses. C'est pourquoi, à l'occasion du Dialogue, nous devrions nous attacher à réaliser de nouveaux progrès dans certains domaines essentiels.

Premièrement, l'un des principaux résultats du Dialogue devrait être d'entendre de forts engagements sur le rôle des migrations dans le programme de l'après-2015, conformément à la proposition faite par le Secrétaire général. Le nouveau programme pour le développement doit mettre l'accent sur le rôle des migrations en tant que catalyseur des objectifs du développement. À cet égard, il nous faut développer des partenariats mondiaux. Cela permettra aux commissions de planification nationales, aux institutions de coopération bilatérales et aux institutions multilatérales de développement d'intégrer les migrations dans leurs analyses, plans et contrôle du développement.

Deuxièmement, les gouvernements, les employeurs et la société civile devraient faire des efforts plus résolus et plus systématiques pour donner davantage d'autonomie aux migrants. Les migrants contribueront davantage au développement si leurs droits fondamentaux sont respectés et s'ils sont protégés contre l'exploitation, la discrimination et les mauvais traitements. Nous devrions faciliter l'accès aux droits et faire en sorte que les cadres existants en matière de droits de l'homme soient effectivement respectés.

Troisièmement, les gouvernements devraient aider les migrants à apporter une valeur ajoutée aux marchés du travail étrangers en fonction de leurs capacités et de leurs qualifications. Si nous voulons obtenir des résultats plus importants et positifs pour le développement, les gouvernements doivent travailler plus étroitement pour la validation et la reconnaissance des compétences. Nous devons nous engager à réduire les coûts de transferts de fonds et les coûts de la mobilité et des risques du recrutement. Travailler avec les employeurs, permettrait également d'améliorer l'écart entre l'offre et la demande afin que les migrants puissent trouver un emploi sur le marché national.

Quatrièmement, lorsque nous invitons les migrants à venir sur nos marchés du travail, nous devons faire en sorte qu'ils aient les moyens de s'intégrer. Nous devrions mieux informer l'opinion publique sur les contributions positives des migrants. Si nous voulons que les immigrants établis et les membres de la diaspora envoient plus de fonds dans leur pays d'origine, nous

devons, en tant que gouvernements, faciliter leur implication et leur fournir des outils et des cadres adéquats.

Cinquièmement, dans l'intérêt des migrants et de leurs familles, nous devons faciliter le transfert des compétences d'un pays à l'autre et faire en sorte que leurs droits à pension soient également transférables dans les pays d'origine.

Ce sont là cinq domaines où des progrès tangibles sont nécessaires et possibles. Les gouvernements qui mettent en place des cadres juridiques incluant les partenaires peuvent ainsi faciliter la mobilité et améliorer les résultats d'un développement positif dans tous ces domaines. Une migration bien gérée peut être source d'avantages mutuels.

Les mesures prises au niveau national sont sans aucun doute importantes et j'en donnerai un seul exemple. En Suède, une réforme a ouvert le marché du travail suédois aux personnes extérieures à l'Union européenne. Cette initiative a été saluée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme l'une des plus libérales prises à l'initiative d'un membre de l'OCDE. Nous préparons également des propositions visant à renforcer la migration circulaire au bénéfice du développement mutuel.

Les mesures prises au niveau national peuvent contribuer à la coopération régionale et mondiale. La Suède a pris une part active au Forum mondial sur les migrations et le développement. En notre qualité de Président du Forum, nous nous fondons sur l'expérience et les progrès réalisés durant les mandats de nos six prédécesseurs. De fait, la création du Forum mondial après le premier Dialogue de haut niveau a été le résultat le plus tangible de ce dialogue. J'appuie sans réserve la déclaration du Secrétaire général, à savoir que ce forum est devenu indispensable. C'est aujourd'hui le seul dispositif mondial qui favorise un échange franc et ouvert des expériences et des bonnes pratiques et permet d'établir un climat de confiance.

Dans ce contexte, je tiens à souligner les contributions importantes du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sutherland. Je saisis la présente occasion pour appeler le Secrétaire général à continuer, par l'entremise de son Représentant spécial, à identifier les priorités en matière de coopération internationale sur les migrations, à stimuler le débat mondial et à incorporer une analyse et des propositions plus larges

sur les migrations dans le programme de développement pour l'après-2015. La Suède est prête à prendre une part active à ces initiatives. Je voudrais également demander aux Coprésidents du Groupe ouvert sur le développement durable d'inscrire la question des migrations dans les discussions du Groupe.

Tous les organismes compétents des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, en tant que principal organisme chargé des migrations, doivent avoir la question des migrations et du développement clairement inscrite à leur ordre du jour. Il faut aussi encourager une cohérence et une coopération renforcées au sein du Groupe mondial sur la migration, non seulement à New York et à Genève, mais sur le terrain également.

Enfin, les gouvernements peuvent, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, prendre des mesures importantes en vue d'améliorer la contribution potentielle des migrants au développement. C'est à nous tous d'agir. Travaillons ensemble dans le cadre de partenariats.

M. Khair (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des migrants qui ont péri en Méditerranée aujourd'hui, au large des côtes italiennes. Cette tragédie doit nous amener à accorder encore plus d'attention à cette question dans le cadre de notre débat sur les migrations internationales et le développement.

Au nom de mon pays, je souscris aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de l'Union africaine.

La délégation soudanaise apprécie ce Dialogue de haut niveau sur la question des migrations internationales et son intégration en tant qu'objectif du programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes conscients du lien étroit qui existe entre migration et développement, ainsi que des conséquences négatives et positives des migrations sur les pays d'origine et de destination. Cette réunion est donc l'occasion idoine d'examiner cette question dans tous ses aspects.

À cet égard, la question des droits de l'homme des migrants dans les pays de destination doit bénéficier de la même attention que les efforts déployés et les sacrifices consentis par ces pays pour réaliser le développement, conformément aux principes énoncés dans les accords internationaux sur les droits de l'homme.

Une autre question importante pour cette réunion, et pour les autres réunions qui aboutiront au document final, est la question des compensations pour les États qui perdent leurs meilleurs travailleurs et leurs cerveaux au profit de pays étrangers. Ils doivent être compensés en fonction des ressources qu'ils ont investies pour l'éducation et la formation professionnelle de ces travailleurs. Cela doit prendre la forme d'une assistance pour couvrir le déficit local et garantir que les pays d'origine et de destination disposent à l'avenir de générations de cadres et de travailleurs qualifiés.

Le Soudan a adopté une loi visant à empêcher la traite des personnes de concert avec les efforts internationaux visant à réguler les migrations, en particulier les migrations internationales. Le Soudan respecte la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille qui interdit d'utiliser les migrants pour des travaux immoraux, de leur nuire ou de les exploiter.

Notre passé, récent et éloigné, montre que nous avons toujours bien accueilli les migrants, malgré des circonstances économiques très difficiles résultant des sanctions unilatérales injustes imposées au Soudan et dues au fait que notre dette n'a pas été annulée conformément à l'accord général conclu à cet égard.

Le Gouvernement soudanais s'efforce d'aider les citoyens soudanais de la diaspora. Nous avons mis en place un organisme pour les aider, un autre pour étudier la question de la migration et de son impact, ainsi qu'un conseil national d'assistance aux migrants. Tous ces organes sont placés sous l'autorité directe du Conseil des ministres.

Le Soudan est tout à la fois un pays exportateur et importateur de travailleurs, ainsi, à des degrés divers, qu'un pays de transit. Nous avons donc une grande expérience dans le domaine des migrations. Nous accordons une haute priorité à cette réunion et en attendons beaucoup, car elle devrait porter sur tous les aspects des migrations internationales et leur impact aux niveaux national et international.

Le Soudan est disposé à poursuivre sa coopération avec toutes les parties en vue de définir les objectifs de développement pour l'après-2015.

M. De Barros Veiga Tavares (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la branche exécutive de la République d'Angola, je tiens à dire à quel point je suis heureux et reconnaissant d'avoir été invité à participer à cette

grande manifestation. La question à l'examen est d'une importance transcendante, car la question des migrations est un sujet pressant et une priorité politique pour la majorité des États Membres de l'ONU.

Comme chacun le sait, les migrations sont un phénomène qui date de la préhistoire et dont la cause est principalement motivée par la recherche de meilleures conditions de vie. Dans notre monde interdépendant, l'intensification des mouvements migratoires est due essentiellement à des facteurs politiques, économiques et sociaux et, dans de nombreux cas, à des conflits armés. Pendant de nombreuses années, la République d'Angola a été le théâtre de vagues d'émigration causées par la guerre fratricide qui ravageait le pays et par le mauvais climat économique, ce qui a poussé un grand nombre d'Angolais à quitter le pays en quête d'une vie meilleure dans diverses régions du monde.

Grâce au rétablissement de la paix en 2002, l'Angola jouit désormais de la stabilité politique et sociale, ce qui a permis une croissance économique considérable, qui a engendré un retour des Angolais de la diaspora et l'arrivée massive dans notre pays d'immigrants en provenance de diverses parties du monde, notamment d'Asie, d'Amérique du Sud, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique. De notre point de vue, l'afflux d'immigrants vers l'Angola est d'une grande utilité pour le développement du pays, en particulier dans cette phase de reconstruction nationale.

L'État angolais reconnaît que les migrations internationales font partie du processus de mondialisation et constituent un facteur important de développement à la fois pour les pays d'origine et de transit et pour celui de destination. Cependant, l'immigration illégale en Angola est une source de préoccupation pour l'État, en particulier en raison de ses conséquences économiques, démographiques, sociales, culturelles et de sécurité qui en font un sujet de préoccupation permanent.

Afin de renforcer le statut des immigrés, la République d'Angola s'emploie actuellement à la réforme de sa politique d'immigration, instrument juridique d'importance primordiale qui permettra, d'une part, de définir, entre autres choses, les mécanismes que doivent respecter les immigrants pour pouvoir s'installer légalement en Angola et réunir les conditions d'une bonne intégration à la société et d'une pleine participation au processus de reconstruction nationale en cours, et, d'autre part, de donner à ces derniers un revenu, qui leur ménage de meilleures conditions de vie dans un contexte de mondialisation accélérée.

L'Angola adopte des mesures politiques, diplomatiques, judiciaires, législatives et administratives aux fins de promouvoir et garantir un système d'immigration sain, axé sur le développement socioéconomique et sur la protection des droits fondamentaux des immigrants, en particulier des plus vulnérables d'entre eux, comme les femmes, les enfants et les personnes âgées. Au nombre des mesures prises, nous tenons à mettre en exergue la construction de centres d'hébergement temporaires pour les immigrants illégaux, l'ouverture de postes de contrôle aux frontières et de points de passage, la délivrance de papiers d'identité aux résidents frontaliers – tels que des laissez-passer – et le renforcement de la coopération bilatérale avec les États et les organisations internationales et régionales.

Cependant, la lutte contre l'immigration clandestine et la promotion de la migration régulière est une responsabilité des États Membres, en partenariat avec les organisations internationales et la société civile. D'où la nécessité d'élaborer et d'adopter au plus haut niveau une stratégie internationale sur la gestion des flux migratoires. Ainsi, nous pensons qu'il est essentiel d'établir des relations de coopération entre les pays d'origine et/ou de transit au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux sur la migration. À cet égard, la République d'Angola a signé des accords bilatéraux et multilatéraux de coopération sur les questions de migration avec divers pays, à commencer par les pays voisins, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. En outre, l'Angola participe activement aux conférences régionales et internationales qu'organisent sur la gestion des migrations l'Union africaine, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'observatoire des mouvements migratoires en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

Pour finir, nous appelons l'ONU à aider, par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées, les États Membres et les organisations régionales à mettre en place des politiques visant à gérer efficacement les flux migratoires. De même, nous jugeons opportun de définir dans cette enceinte des stratégies permettant aux États Membres de renforcer l'échange d'expériences et d'autres dispositions, de sorte que les migrants ne soient plus considérés comme des éléments nuisibles aux politiques socioéconomiques et aux droits culturels des pays d'accueil.

M. Mahmadaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à dire notre satisfaction s'agissant de l'organisation du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Chacun sait que, depuis le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, des progrès ont été accomplis dans le renforcement de la coopération dans ce domaine. Toutefois, les mécanismes les plus efficaces en matière de protection des droits de tous les migrants n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre, et l'on peine à prendre conscience de la nature complexe et multiforme du processus de migration. Nous espérons que le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement sera un cadre propice à des échanges constructifs et à l'évaluation des incidences des migrations internationales sur le développement durable, et qu'il permettra également de définir les priorités du programme de développement pour l'après-2015. Il nous faut, de notre point de vue, concentrer nos efforts sur la recherche de moyens visant à améliorer la coopération et le partenariat sur les questions de migration internationale et sur la protection des droits des travailleurs migrants.

Conscient de l'importance des questions relatives aux migrations, le Gouvernement tadjik a mis activement en place des mesures législatives visant à réglementer les processus migratoires. Depuis 2000, diverses mesures institutionnelles cohérentes et ciblées visant à réglementer la migration des travailleurs ont été mises en œuvre et les structures des organismes chargés de la gestion des migrations ont été définies. En 2001, nous avons adopté le concept de migration vers l'étranger des travailleurs originaires de la République du Tadjikistan, qui fait de l'émigration de main-d'œuvre une partie intégrante de la politique nationale de l'emploi. En 2010, dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une politique efficace en matière de migration de la main-d'œuvre, la République du Tadjikistan a mis au point une stratégie nationale concernant l'émigration des travailleurs à l'étranger pour la période allant de 2010 à 2015.

Le Tadjikistan met actuellement en œuvre un programme de formation professionnelle à l'intention des travailleurs migrants. Aujourd'hui, leur nombre est passé de 18 à 71, et leur réseau couvre l'ensemble du

territoire. Dans ce cadre, les migrants reçoivent une formation dans 48 des métiers et professions les plus demandés.

Je voudrais m'arrêter sur la question de la protection sociale des migrants. Un rapport publié par le Tadjikistan sur la mise en œuvre de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été examiné par le Comité pour les travailleurs migrants à sa seizième session, tenue à Genève les 17 et 18 avril 2012. Il portait sur le travail accompli dans le domaine de la protection sociale des familles de migrants. S'agissant de la protection sociale de nos migrants dans les pays de destination, la quasi-totalité des accords bilatéraux entre le Tadjikistan et les pays de destination contiennent des dispositions en garantissant les droits et la protection sociale.

Je tiens à saisir cette occasion pour évoquer brièvement un aspect négatif de la migration internationale : la traite des êtres humains. L'une des pires formes de violation des droits et libertés fondamentaux, ce phénomène est devenu le problème mondial le plus urgent. À notre avis, il faudrait accorder plus d'attention aux stratégies visant à protéger les victimes de la traite des êtres humains et à assurer leur réinsertion. La mise en place de mécanismes régionaux et internationaux de coopération pour lutter contre la traite des êtres humains est un élément important dans cette lutte. Le Tadjikistan est en train de mettre progressivement en œuvre un programme complet de lutte contre la traite des êtres humains pour la période 2011-2013.

En conclusion, je voudrais indiquer que ma délégation appuie la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à l'occasion du Dialogue de haut niveau (résolution 68/4). Dans le même temps, je tiens à souligner que la mise en œuvre efficace de cette déclaration dépendra, à de nombreux égards, des mesures concrètes et coordonnées qui seront prises d'un commun accord par les pays d'origine et de destination.

M^{me} Dimapilis-Baldoz (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines, l'un des principaux pays d'origine des travailleurs migrants, ont mis au point un système de gestion de régimes temporaires de migration, qui a été reconnu comme un modèle par la communauté internationale. Ce système se fonde sur un cadre juridique et social solide et est surtout réputé pour la politique globale adoptée par l'État, qui protège les droits des migrants, indépendamment de leur statut, et qui couvre toutes les phases du cycle migratoire. C'est

l'un des piliers de la politique économique, sociale et étrangère des Philippines.

En dépit de ce modèle éprouvé de longue date, nous restons confrontés à de nombreux défis de développement liés à la gestion des plus de 10 millions de migrants philippins, qui vivent et travaillent dans plus de 200 pays et contribuent à l'économie nationale à hauteur de 22 milliards de dollars par an, sous forme de transferts de fonds. Dans le cadre des objectifs de développement définis par le Président Benigno S. Aquino III, nous comptons parvenir à une croissance durable sans laissés pour compte et assurer un travail décent pour tous. Les transferts de fonds seront mis à profit pour stimuler l'investissement et la croissance, tandis que la migration des travailleurs sera considérée comme une option parmi d'autres, et non comme une nécessité.

En ce qui concerne le présent Dialogue de haut niveau, les Philippines sont favorables à l'adoption d'un programme de migration et de développement axé sur un travail décent pour les migrants et leurs familles et basé sur les principes communs que sont la transparence, la responsabilité et les avantages mutuels. Nous sommes pour que le Dialogue ait lieu tous les cinq ans afin d'évaluer les progrès accomplis et de faire le bilan, en examinant les résultats obtenus dans le cadre des processus de dialogue tels que le Forum mondial sur la migration et le développement, le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus de Colombo, notamment.

Les Philippines prônent un programme de migration et de développement pour l'après-2015 pouvant être mis en œuvre par l'entremise d'accords nationaux, bipartites et multilatéraux afin d'atteindre les buts suivants. Il faudra garantir le respect des droits universellement reconnus des migrants et de leurs familles et promouvoir une migration légale, ordonnée et déontologique. Il faudra tenir compte de la problématique hommes-femmes et des effets que les migrations ont sur les femmes et les enfants, notamment pour ce qui est du travail domestique. Les migrants devront avoir un accès effectif à des mécanismes de plainte et de recours judiciaire rapides et équitables. Il faudra garantir la reconnaissance mutuelle des compétences et des professions et assurer une réglementation et un suivi des agences de recrutement. Les migrants devront avoir accès à la sécurité sociale et aux soins de santé. Il faudra en outre garantir le transfert des prestations de sécurité sociale et de retraite. Il faudra mettre en place des programmes de rapatriement pour une réinsertion

réussie. Il faudra mettre l'accent sur la nécessité de garantir des transferts de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux. Il faudra prévoir une assistance aux migrants rapatriés en difficulté et aux victimes de la traite, de même que des mesures internationales de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des migrants. L'ONU devra jouer un rôle de chef de file dans les efforts multilatéraux pour garantir le retour rapide et sûr des migrants pris dans des situations de crise.

Avec l'appui des États Membres, ce programme pour l'après-2015 pourra être évalué grâce à un ensemble d'indicateurs mondiaux relatifs au développement et aux migrations adoptés d'un commun accord, afin de fixer les critères permettant d'identifier les pratiques optimales et de garantir un travail décent aux migrants et à leurs familles. Il ne fait aucun doute que l'appui et l'engagement de tous les États Membres en faveur du programme pour l'après-2015 et ses indicateurs mondiaux de bonnes pratiques relatifs au développement et aux migrations, ainsi que l'appui et l'engagement des partenaires sociaux et des organisations de la société civile, contribueront à renforcer les fondements de la paix, de la sécurité et de la prospérité mondiales dans l'intérêt de tous.

M. El Jaziri (Tunisie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer, au nom de la Tunisie, toute notre solidarité et notre tristesse suite aux événements survenus ce matin près de Lampedusa, en Italie. Ce genre de drame se produit chaque jour, chaque mois et chaque année, et des milliers de personnes disparaissent sans laisser de trace entre l'Afrique et l'Europe. Moins de 300 personnes ont trouvé la mort en martyrs pendant la révolution en Tunisie – menée pour réclamer la liberté et bâtir un nouvel État –, mais des centaines et des centaines de Tunisiens ont disparu en mer entre l'Europe et l'Afrique. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu d'eux. Cette question relève de la responsabilité mondiale; il incombe à l'Afrique, à l'Europe et au reste du monde de la régler.

Les migrations sont un facteur important de cohésion sociale, économique et culturelle entre les nations. Par conséquent, les efforts visant à promouvoir les contributions des migrants au développement des pays d'origine, de destination et de transit ainsi que leur capacité à jouer un rôle efficace dans les échanges interculturels ne sauraient être séparés de politiques visant à renforcer le respect de leurs droits et de leurs aspirations. Par ailleurs, une bonne gestion des flux migratoires internationaux et l'établissement

de relations dans le cadre du développement des pays d'origine, de destination et de transit exigent la poursuite du dialogue et de la coopération au niveau international sur toutes les questions afin de relever les défis posés par les migrations, puisque ces problèmes appellent des solutions communes.

L'augmentation des flux migratoires au fil du temps – suite à la volonté des individus d'améliorer leurs conditions de vie et à l'accélération des progrès technologiques et des transformations sociales, économiques et environnementales – provoque parfois des crises et des difficultés qu'un pays ne peut surmonter seul. Cette situation requiert que nous œuvrions de concert pour trouver des solutions adaptées et rapides à ces problèmes et à ces crises grâce à l'écoute, au dialogue et à la coopération, tout en préservant la dignité et les droits fondamentaux des migrants, quel que soit leur statut juridique.

Cette démarche, qui repose sur le dialogue, la coopération et la primauté des droits de l'homme, a permis à la Tunisie de surmonter l'une des crises migratoires les plus graves qu'elle ait jamais connues : l'afflux de 1,2 million de réfugiés de diverses nationalités en provenance de Libye après la chute de l'ancien régime libyen au printemps de 2011. Sans la solidarité spontanée de la société et du peuple tunisiens et sans la participation efficace des organisations humanitaires internationales, la crise libyenne aurait eu des répercussions graves en Tunisie. Les autorités tunisiennes ont géré cette crise de manière exemplaire, comme l'ont confirmé diverses entités internationales. Dans leur propre intérêt, nous avons installé ces réfugiés dans plusieurs camps concentrés dans le sud du pays. Ces camps ont été définitivement fermés en juin 2013.

Il importe de souligner que les changements que nous avons connus dans notre région au cours de ces dernières années ont eu des répercussions importantes sur les flux migratoires et les itinéraires des migrants. Mon pays et la région dans son ensemble sont toujours aux prises avec les répercussions de ces événements et les problèmes qui en ont découlé, notamment sur les plans économique et social. Outre les défis liés à la gestion des crises provoquées par ces bouleversements régionaux et la nécessité de renforcer les liens entre les migrations et le développement, mon pays s'emploie à prendre des mesures fermes face au problème des migrations clandestines, à lutter contre la traite des êtres humains et à fournir une assistance aux victimes de ces pratiques dangereuses.

Les migrants jouent un rôle important s'agissant d'appuyer les efforts de développement de leur pays d'origine dans divers domaines. Par exemple, l'apport de notre communauté d'expatriés représente 5 % de notre produit intérieur brut. En outre, les économies des expatriés représentent 30 % de l'épargne nationale totale. Compte tenu du rôle important que jouent les migrants tunisiens, nous avons intégré la question des migrations dans nos plans de développement et confié aux communautés tunisiennes à l'étranger un rôle stratégique allant dans le sens des priorités nationales.

À cet égard, la Tunisie a créé, après les élections du 23 octobre 2011, un Secrétariat d'État à l'immigration et aux Tunisiens de l'étranger, chargé d'élaborer une politique nationale dans ce domaine et de veiller à sa bonne application, en renforçant les capacités et en mettant au point des mécanismes de suivi. La Tunisie s'emploie à conférer un caractère institutionnel et permanent à cette approche participative, et veut mettre en place avant la fin de l'année un Conseil consultatif pour l'immigration, qui sera chargé de proposer et d'évaluer les politiques. En outre, nous sommes actuellement en train de créer un observatoire national de l'immigration.

Dans ce contexte, j'invite les États amis et les organisations internationales à appuyer les efforts nationaux visant à établir un cadre institutionnel relatif à l'immigration, ce qui aura des effets positifs sur les aspects politiques et administratifs connexes et permettra au développement national de bénéficier davantage des effets positifs de l'immigration.

Je me dois de signaler ici les effets négatifs que l'immigration peut parfois avoir sur le développement. Je citerai par exemple le phénomène de la fuite des cerveaux, qui commence à dépasser le seuil acceptable pour la Tunisie et qui, si elle se poursuit au même rythme, ne pourra qu'être lourde de conséquences pour le développement de mon pays.

Enfin, comme je l'ai signalé au début de mon intervention, nous ne pouvons pas aujourd'hui évoquer l'immigration sans mentionner le sort tragique des milliers de migrants qui continuent de périr en mer, parmi lesquels des centaines de Tunisiens. Il est temps selon moi que l'ONU accorde toute l'attention voulue à cette question, dont les effets humanitaires et sociaux sont dévastateurs.

Alors que nous examinons les possibilités et les nombreux défis liés aux migrations internationales et

leurs répercussions sur le développement, nous tenons à réaffirmer l'importance du rôle que l'ONU peut jouer pour traiter de la question des migrations internationales dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en vue de faire face à ces défis et dangers et de mettre davantage à profit le potentiel que recèlent les migrations internationales à l'appui du développement.

M^{me} Pandor (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens, comme mes collègues, à présenter les condoléances de mon pays à ceux qui ont perdu des êtres chers et des compatriotes dans le tragique naufrage qui s'est produit au large des côtes italiennes.

S'agissant du présent débat, nous voulons remercier le Secrétaire général, son Représentant spécial et les divers organismes et institutions qui se consacrent à une gestion humaine et ordonnée de la migration. Nous accueillons favorablement également les déclarations qui ont été faites plus haut au nom de l'Union africaine et du Groupe des 77 et la Chine.

C'est forts d'une même détermination à promouvoir la coopération internationale dans le domaine des migrations que nous sommes réunis à l'occasion du présent Dialogue de haut niveau. Si nous nous félicitons de l'accent thématique placé sur les migrations et le développement, et, bien sûr, de toutes les discussions sur ce sujet, nous pensons néanmoins qu'il est important de se pencher sur les défis que présentent les migrations dans le contexte de la pauvreté. Comment les pays pauvres peuvent-ils faire en sorte que les migrations deviennent une chance de développement et non un facteur venant gonfler les rangs des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vivant sur leurs territoires? Pour de nombreux pays en développement, la migration se vit sur fond de pauvreté. Comment les inclure dans le présent débat? Comment tenir compte de leurs intérêts particuliers?

Nous devons nous méfier du postulat selon lequel il existe nécessairement un lien entre migration et développement, parce que les deux ne coïncident pas forcément pour les pays les plus pauvres du monde. Certains sont rendus vulnérables par l'absence de systèmes d'immigration adaptés et par des niveaux faibles de sécurité. Ils deviennent alors victimes de syndicats du crime qui se livrent au vol d'identités et à la traite des femmes et des enfants. Nous devons donc aussi nous atteler aux problèmes rencontrés par ces pays.

Nous pensons que le présent Dialogue doit aider les pays à relever les défis actuels en matière de migration en créant entre les parties prenantes des liens qui formeront le socle de solutions efficaces face à des problèmes extrêmement complexes. Il doit inciter à renouveler les engagements au plus haut niveau. Nous espérons que ses conclusions signaleront un engagement politique fort en faveur de la promotion d'un programme international commun en matière de migration.

L'Afrique du Sud estime que le système des Nations Unies est le lieu adapté pour les débats sur les migrations internationales. C'est ici qu'ils doivent se tenir, et les institutions de l'ONU doivent être chargées de leur suivi. Nous estimons que cela permettra à tous les Membres de discuter de ce sujet sur un pied d'égalité.

Comme mes collègues l'ont déclaré, les migrations sont aujourd'hui un phénomène mondial. Les populations se déplacent pour élargir le champ des possibles, les entreprises multinationales recherchent des savoir-faire rares et des individus talentueux. L'immigration régulière et légale profite aux migrants mais aussi aux pays d'origine, de transit et d'accueil. Malheureusement, l'immigration irrégulière et clandestine pose, elle, des difficultés pour les gouvernements et les migrants. Nous savons également que les personnes sont parfois forcées d'émigrer pour survivre. Il ne s'agit pas toujours d'un choix.

Mon pays n'a pas encore pleinement atteint le stade où il lui est possible de gérer efficacement ces différents types de migration. Les partenariats que nous nouons ici doivent nous aider à renforcer nos capacités nationales pour administrer nos populations et gérer efficacement les migrations internationales.

Nous travaillons, avec le soutien de l'Union africaine, à aider les pays à établir au plan national des registres de population et des cadres juridiques à l'appui des migrations. Nous pensons que notre attachement aux droits de l'homme est attesté par la manière dont nous avons accueilli des migrants dans notre pays et dont ces derniers bénéficient des avantages sociaux, d'un appui et d'un accès juridique à tous les droits en vigueur en Afrique du Sud. Nous devons veiller à ce que toutes nos institutions et nos pays soient dotés de cadres qui favorisent une forme de migration propice au développement. Nous partons du principe que la responsabilité de notre pays est de lutter contre la pauvreté, les inégalités et le sous-développement, tout en promouvant des politiques de migration qui stimuleront la croissance socioéconomique, amélioreront la

formation professionnelle, favoriseront la sécurité humaine, les partenariats mondiaux et le renforcement des capacités, dans l'intérêt de notre pays autant que des migrants.

Par-delà la réalité et les difficultés qu'elles posent, nous considérons que lorsqu'elles sont gérées et encadrées efficacement, les migrations internationales peuvent contribuer au développement socioéconomique. Il est, selon nous, indispensable que le présent débat sur les migrations et le développement soit pleinement intégré à nos travaux sur le programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes d'avis que la problématique des migrations doit être prise en compte dans tous les aspects du développement qui seront abordés dans ledit programme.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Commissaire européenne chargée des affaires intérieures de l'Union européenne.

M^{me} Malmström (Union européenne) (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission européenne et des États membres de l'Union européenne, je voudrais pour commencer exprimer mon profond chagrin devant l'horrible tragédie survenue au large de Lampedusa ce matin. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles.

L'Union européenne et ses États membres tiennent à réaffirmer leur attachement à une approche plus cohérente, plus globale et plus coordonnée des migrations et du développement à tous les niveaux, et à la définition de mesures qui promeuvent le rôle des migrants en tant qu'agents de l'innovation et du développement. Travailler de concert à un programme mondial devrait permettre d'obtenir des résultats concrets, véritables, bénéficiant à tous et porteurs d'avenir. Ces résultats doivent à la fois améliorer la vie des migrants et profiter à tous les pays et à toutes les sociétés.

Le présent Dialogue de haut niveau intervient à un moment crucial, alors que nous entamons la toute dernière phase de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et que nous commençons à définir le programme pour l'après-2015. Il est manifeste que la migration et la mobilité ont concouru à la réalisation de bon nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement. Il est indéniable, par exemple, que les transferts de capital humain représentent un important atout pour les pays d'origine. Les envois de fonds par les diasporas et leur mobilisation pour aider leurs pays d'origine, notamment par l'investissement, constituent

de nouvelles sources privées de financement du développement. Nous devons tous continuer à œuvrer de concert pour réduire les coûts des transferts.

Nous pensons qu'il est clair que les migrations et le développement sont liés et qu'il faudra tenir compte de ce lien dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. C'est un facteur de croissance inclusive et durable et un aspect fondamental de la dynamique des populations mondiales. Beaucoup de progrès ont été enregistrés ces dernières années, mais une action comparable plus systémique est nécessaire pour élaborer une base de connaissances suffisantes sur la façon dont la migration peut faciliter ou entraver des projets visant la réalisation des objectifs de développement. Cela vaut particulièrement pour les secteurs où la démographie et les questions liées au travail influent le plus.

L'UE et ses États membres sont d'avis qu'il est nécessaire d'élargir le programme d'action relatif aux migrations et au développement pour mieux prendre en compte toute la gamme d'incidences positives et négatives que la migration peut avoir sur le développement économique, social et environnemental durable. Il nous faut continuer à ajuster et à promouvoir les politiques pour mieux relever les défis actuels et tirer parti des possibilités qui s'offrent. Je voudrais citer brièvement trois exemples.

Premièrement, il nous faut reconnaître que près de la moitié de tous les migrants internationaux résident dans le monde du Sud. C'est la preuve de l'importance grandissante de la migration et de la mobilité entre pays en développement, et il faut y prêter une plus grande attention à tous les niveaux. Cette question en particulier doit trouver sa réponse dans les politiques de développement nationales et régionales.

Deuxièmement, il nous faut reconnaître que les réfugiés et les autres personnes qui ont besoin de protection – en particulier dans des situations prolongées – posent de grands problèmes aux pays et aux communautés d'accueil, ce à quoi il faudra remédier par le biais d'une planification à long terme, d'initiatives ciblées et de la jouissance de leurs droits par les réfugiés. L'autonomisation peut permettre aux réfugiés d'apporter des contributions de taille aux communautés hôtes et aux économies locales et nationales.

Troisièmement, la mobilité à l'intérieur d'un pays, particulièrement entre zones rurales et urbaines, peut, de la même manière que les migrations internationales,

présenter des possibilités et des difficultés. Les villes peuvent servir de catalyseur du changement social, et le partage des connaissances et des données d'expérience entre villes dans le monde doit être encouragé.

L'UE et ses États membres pensent qu'il faut que tous les États respectent la dignité et défendent les droits de fondamentaux des migrants, indépendamment de leur statut. Une attention particulière doit être accordée aux plus vulnérables, comme les mineurs non accompagnés, les enfants et les victimes de la traite des personnes.

Veillons à ce que la protection des droits fondamentaux des migrants demeure une priorité politique multisectorielle. Il nous faut défendre et garantir la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents des droits de l'homme. Ceci va au-delà des migrants individuels, et bénéficie aussi à la société d'accueil et à la société où les migrants vivent et travaillent.

J'espère que nous convenons tous que la traite des êtres humains est un crime grave et une violation flagrante des droits de l'homme. Il est essentiel que tous les pays ratifient et mettent en œuvre les instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression de la traite des êtres humains. Il importe aussi de réagir fermement à toutes les formes d'exploitation des travailleurs migrants, notamment en imposant des sanctions aux employeurs de migrants irrégulier.

Convenons aujourd'hui qu'une plus grande attention doit être accordée aux besoins en assistance et en protection des migrants désespérés, pris dans des situations humanitaires difficiles ou qui constituent un danger de mort, que ce soit en cours de route ou durant leur séjour dans les pays hôtes. Il y a sept ans, le tout premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement a donné lieu à d'importantes mesures visant à améliorer la gestion des migrations dans le monde, en particulier en créant le Forum mondial sur la migration et le développement.

Six réunions couronnées de succès ont prouvé maintenant que le Forum mondial est une plateforme précieuse pour des discussions franches et ouvertes. Par le partage des données d'expérience et des bonnes pratiques, il a permis que la confiance s'instaure entre les participants – gouvernements, société civile et secteur privé. Il nous faut maintenant franchir un autre pas et accroître la participation des acteurs du développement. Nous en profitons aussi pour saluer l'importante contribution faite au fil des ans par le

Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement.

L'UE et ses États membres sont convaincus qu'une meilleure coordination et cohérence entre tous les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales qui s'occupent des migrations et du développement est essentielle. Nous estimons que l'Organisation internationale pour les migrations, en tant que qu'organisation chef de file sur le terrain, peut jouer un rôle actif s'agissant de renforcer la coordination à au sein du système.

Je voudrais aussi faire part à l'Assemblée générale de l'expérience positive acquise par l'UE et ses États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité. Depuis 2005, elle a été un cadre global pour l'action extérieure sur la migration. C'est sur cette base que l'UE et ses États membres participent à des dialogues régionaux et bilatéraux avec tout un ensemble de pays et de régions. C'est dans ce cadre que plusieurs États membres de l'UE ont conclu et mis en œuvre des accords bilatéraux et noué des partenariats avec plusieurs États. C'est pourquoi nous prions tous les États de maintenir le dialogue et la coopération au niveau international pour arrêter les priorités communes et renforcer la gestion bilatérale et régionale des migrations.

Pour tirer parti des avantages de la migration et limiter les aspects négatifs, il nous faut bien gérer les migrations. Des politiques efficaces en matière de retour et de réadmission sont des conditions préalables pour une meilleure gestion des migrations, et tous les pays devraient respecter leurs engagements en vertu de droit coutumier international s'agissant de réadmettre leurs propres ressortissants, et prendre les mesures qu'il convient.

Mais les États et les organisations internationales ne peuvent, à eux seuls, réaliser tout cela. Il faut une participation effective du secteur privé, des organisations patronales et les syndicats, de la société civile et du monde universitaire, des organisations de migrants et de défense des droits de l'homme aux niveaux mondial, régional, national et local.

Accordons-nous aujourd'hui de relever les défis mondiaux et efforçons-nous d'obtenir des résultats concrets, efficaces et constructifs. Déterminons les moyens d'améliorer les conditions de vie des migrants et de leurs familles. Et agissons de façon décisive pour

optimiser les avantages que présentent les migrations et le développement.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance que l'UE et ses États membres attachent à ce Dialogue de haut niveau et à son suivi.

M. Barakauskas (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais souligner l'importance que la Lituanie attache au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement dans notre rôle de Président en exercice du Conseil de l'Union européenne. Je voudrais rappeler à cet égard les conclusions du Conseil de l'Union européenne et de la réunion des représentants du Conseil des États membres de l'Union européenne sur le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013, et sur le renforcement du lien qui existe entre développement et migration, qui déterminent l'approche de l'Union européenne et de ses États membres s'agissant du Dialogue de haut niveau.

La Lituanie souscrit pleinement à la déclaration que la Commissaire Malmström a faite au nom de l'Union européenne, et voudrait faire quelques observations supplémentaires.

L'Union européenne et ses États membres sont convaincus que la croissance économique peut être davantage sous-tendue par des politiques favorisant la mobilité de la main-d'œuvre internationale et interrégionale, telles que celles garantissant un développement plus ciblé des compétences et la certification des compétences, et des systèmes de reconnaissance des capacités, en particulier dans les secteurs où il y a pénurie de personnel qualifié. Par exemple, des partenariats en matière de formation pourraient contribuer utilement à accroître la fourniture de personnel formé aux pays d'origine comme aux pays de destination dans les secteurs manquant de main-d'œuvre, par le biais de mécanismes appropriés de mise en correspondance de la demande et de l'offre.

À cet égard, il est nécessaire d'envisager un réexamen des possibles barrières à la mobilité en vue de faciliter les relations économiques, la prospérité et l'intégration régionale, en tenant compte de la situation des marchés du travail respectifs et des préoccupations en matière de sécurité. De notre point de vue, les organisations régionales sont particulièrement bien placées pour faciliter la mobilité, et c'est pourquoi il faut appuyer les processus et les organisations régionales actifs dans la promotion d'une migration et d'une

mobilité interrégionales bien ordonnées, régulières et sûres entre pays en développement.

Il est crucial de garantir la protection et l'autonomisation des travailleurs migrants et de leur offrir des conditions de travail décentes. Les candidats à l'émigration doivent recevoir des informations précises sur les procédures d'immigration, leurs droits et leurs obligations. Cela contribuerait à réduire la vulnérabilité des migrants.

Je voudrais également mettre en avant quelques-unes des questions à l'examen et expliquer comment nous les envisageons du point de vue national. La Lituanie, qui compte 3 millions d'habitants, a une longue histoire d'émigration et une diaspora importante. Comme nombre de pays européens, la Lituanie a connu une vague d'émigration de grande envergure au début du siècle dernier. La migration, en particulier l'émigration, est réapparue dans les années 90, et plus particulièrement ces dernières années. On estime qu'aujourd'hui plus d'1,3 million de personnes d'origine lituanienne résident en dehors de la Lituanie, et qu'environ 300 000 d'entre elles sont de nationalité lituanienne. Le Gouvernement lituanien considère donc qu'il est prioritaire de tirer parti de ce potentiel en promouvant l'idée que quel que soit l'endroit où résident les Litvaniens, ils doivent avoir la possibilité d'établir des contacts avec leur pays d'origine et de contribuer à son développement.

Nos efforts pour trouver des moyens novateurs d'encourager la diaspora lituanienne à participer à la vie de l'État et à contribuer à son développement nous ont enseigné un certain nombre de points importants et la Lituanie partagera son expérience à cet égard à la table ronde 3 demain matin.

Je termine en soulignant l'importance qu'attachent l'Union européenne et ses États membres au présent Dialogue de haut niveau et à son suivi.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter sincèrement tous les participants au Dialogue de haut niveau. L'histoire de la civilisation témoigne du fait qu'il existe un lien étroit entre les migrations et le développement, pourtant la problématique de la migration n'a pas encore été intégrée pleinement au discours sur le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont contourné la question, et les autres objectifs de développement arrêtés au niveau international n'y accordent que peu d'intérêt. Alors que la communauté mondiale se trouve à un moment critique et cherche à promouvoir la

réalisation des OMD et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, j'estime que le présent Dialogue de haut niveau marquera un tournant dans la manière dont est traitée cette question importante et permettra de l'intégrer systématiquement au processus général de développement.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je m'associe également à la déclaration faite par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés.

Les migrations sont un trait caractéristique de notre monde interdépendant, mais la question reste de savoir si nous voulons que ce phénomène important se déroule de manière régulière, correctement gérée, transparente et responsable afin que tous les pays, qu'ils soient des pays d'origine ou de destination, y trouvent leur compte. Les pays du Nord comme ceux du Sud profitent de la migration des travailleurs. Les pays de destination pallient ainsi les pénuries de main-d'œuvre qui freinent leurs efforts de développement socioéconomique, et les pays d'origine reçoivent des transferts de fonds qui permettent d'améliorer le bien-être général des familles et des foyers, ce qui contribue à réduire la pauvreté et à maintenir la croissance économique. Toutefois, les travailleurs migrants, en particulier ceux qui sont peu ou semi-qualifiés, sont souvent exposés à des risques divers et sont vulnérables. La protection des droits fondamentaux des catégories les plus vulnérables de travailleurs migrants, en particulier les travailleurs peu qualifiés, les femmes et les filles, dans les pays de destination doit donc faire l'objet d'une attention accrue.

Il importe de créer des mécanismes de coopération et de collaboration plus efficaces entre les pays d'origine, de transit et d'accueil aux niveaux bilatéral, régional et mondial afin de protéger les droits des travailleurs et de prendre en compte leur contribution au développement. Les études et les recherches doivent être plus analytiques afin que l'on comprenne pleinement la manière dont les migrations et les travailleurs migrants contribuent au processus de développement complexe, au-delà de la seule croissance du produit intérieur brut (PIB).

Pour un pays tel que le Népal, où les transferts de fonds résultant des migrations représentent actuellement environ 25 % du PIB et où 1 500 jeunes quittent le pays chaque jour pour aller travailler à l'étranger, la migration de la main-d'œuvre est une question extrêmement importante et urgente. Les migrations circulaires de

jeunes vers des pays du Sud jouent un rôle important dans l'économie népalaise. À nos yeux, la sûreté et la sécurité des travailleurs à tous les stades du processus de migration et les questions telles que des conditions de travail décentes, un salaire régulier et basé sur le marché et le respect des normes sanitaires sur le lieu de travail sont cruciales. Nous demandons aux pays du Nord d'ouvrir leurs marchés du travail de manière plus transparente à des migrations cycliques réglées. Nous sommes très attachés à la transparence et à la responsabilité du processus de recrutement, qui doit s'accompagner de conditions favorables sur le marché du travail. Plus particulièrement, nous voulons éviter l'exploitation et les pratiques abusives de la part des employeurs et de leurs intermédiaires. La baisse des coûts de recrutement et des transferts de fonds soulagerait grandement les travailleurs et faciliterait les envois de fonds vers les pays pauvres qui en ont besoin.

Nous soulignons l'importance d'initiatives régionales telles que le Processus de Colombo et le Dialogue d'Abou Dhabi, qui visent à garantir une migration sûre, correctement gérée, prévisible et mutuellement avantageuse, et nous appelons à ce que ces initiatives, qui servent les intérêts des pays d'origine comme des pays de destination, soient rendues pleinement opérationnelles et consolidées.

Au niveau mondial, le Forum mondial sur la migration et le développement doit être renforcé afin d'étendre les campagnes d'information et de sensibilisation sur les questions pertinentes et de susciter la confiance grâce à une gestion ordonnée des processus migratoires. De même, le rôle des organisations internationales responsables des questions de migration doit être accru afin de mieux servir les intérêts légitimes des travailleurs.

Pour parvenir à un modèle de développement durable, axé sur l'être humain et sans exclusive, comme on l'envisage dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, les migrations internationales et leur contribution au développement des pays d'origine et de destination doivent bénéficier de toute l'attention voulue. La forte augmentation du nombre de travailleurs migrants et des transferts de fonds est déjà visible, mais il faut aussi que le lien entre les migrations et le développement soit reflété dans le futur programme de développement.

M^{me} Sommaruga (Suisse) : Longtemps, la Suisse a été un pays d'émigration. Aujourd'hui, la Suisse connaît un taux d'immigration parmi les plus élevés

au monde. L'immigration contribue beaucoup à son développement économique, social et culturel. Pourtant, dans certains milieux, des voix s'élèvent pour demander une limitation de l'immigration dans notre pays.

En revanche, d'autres pays européens essayent d'attirer plus de migrants pour pallier la pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs de leurs économies. Par ailleurs, des ressortissants de pays européens particulièrement touchés par la crise financière vont tenter leur chance sur d'autres continents.

Ces exemples montrent que la migration est en mutation constante et avec elle, les exigences à l'égard des États. De nombreux pays sont aujourd'hui à la fois des pays d'origine, de transit et de destination. En clair, des pays très divers, de différents continents, ont des points communs en matière de migration. Il faut y voir une formidable chance. En effet, quand il y a des points communs, il y a automatiquement des possibilités de coopération. Pour promouvoir cette coopération, la Suisse recourt, au niveau bilatéral, aux partenariats migratoires. Sur la base d'un dialogue régulier, nous réalisons des projets communs pour apprendre les uns des autres et trouver des solutions aux problèmes.

Mais les questions d'importance régionale ou mondiale ne peuvent être traitées dans le seul cadre de la coopération bilatérale. Celle-ci doit être complétée par un dialogue multilatéral. En 2004, la Suisse a lancé l'Initiative de Berne, première étape d'un effort continu qu'elle a engagé en vue de favoriser un dialogue ouvert sur la migration. Dans un dialogue, il faut des partenaires solides. Je voudrais rendre un hommage particulier au rôle important joué dans ce contexte par Sir Peter Sutherland. Le programme d'action quinquennal de la société civile constitue une contribution constructive au présent Dialogue de haut niveau.

Nous saluons également les décisions prises récemment par le Groupe mondial sur la migration dont nous continuons de soutenir les activités. Cependant, la Suisse voudrait également inviter le Groupe mondial à examiner la possibilité d'un débat conjoint sur la manière de faire de ce groupe un partenaire plus solide sur les plans politique et opérationnel.

La question d'un dialogue sur les migrations et le développement doit rester inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Nous sommes convaincus de l'utilité d'organiser des dialogues de haut niveau réguliers. De telles rencontres permettent de dresser un état des lieux et d'établir un programme d'action au niveau politique.

Elles complètent ainsi les processus menés au niveau des experts, comme le Forum mondial sur la migration et le développement. La Suisse continue d'apporter son entier soutien au Forum mondial, qui constitue la principale plateforme étatique de dialogue au niveau mondial.

Le programme d'action en huit points que le Secrétaire général présente dans son rapport (A/68/292) recueille notre pleine adhésion. Je me permets d'en souligner trois aspects.

Premièrement, la traite des êtres humains constitue une violation inqualifiable des droits humains les plus fondamentaux de femmes, d'enfants et d'hommes. Il est de notre devoir de prévenir ce trafic, de protéger les victimes, de punir les coupables et, à cet effet, d'unir nos forces au sein des partenariats. Déterminée à mettre un terme à cette forme d'esclavage moderne, la Suisse a consigné ces principes dans un plan d'action national.

Deuxièmement, bien que cela ne figure pas expressément dans le cadre actuel, il est largement admis que la migration a grandement contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Suisse va déployer des efforts pour que la dimension de la migration soit prise en compte dans tous les domaines pertinents du cadre post-2015.

Troisièmement, la Suisse appuie l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une meilleure protection des droits humains des migrants partout dans le monde. Les migrants ont à faire face à des situations terribles. Pour assurer une protection efficace de leurs droits, il est nécessaire que tous les acteurs impliqués s'engagent dans une approche pragmatique et coordonnée.

Une étroite coopération internationale, pour importante qu'elle soit, ne saurait affranchir un État de ses responsabilités. C'est aux États qu'il incombe en premier lieu de protéger les droits des migrants, de favoriser leur intégration tout en attendant de leur part qu'ils contribuent à une cohabitation harmonieuse avec la population d'accueil. Il est indispensable que les États assument leurs responsabilités à cet égard pour que la migration puisse déployer ses bienfaits pour le développement de nos sociétés.

M. Molapo (Lesotho) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais exprimer la sympathie et les condoléances de Sa Majesté le Roi, du Gouvernement et du peuple du Lesotho suite à la tragédie survenue ce matin au large des côtes de Lampedusa.

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à l'occasion de ce dialogue de haut niveau très important des Nations Unies. Le Dialogue a pour objectif de définir des mesures concrètes permettant de renforcer la cohérence et la coopération à tous les niveaux, en vue d'optimiser les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en en réduisant les répercussions négatives. Il intervient à un moment opportun alors que l'ONU s'apprête à formuler le programme de développement pour l'après-2015.

Les migrations demeurent un facteur de développement pour les familles ainsi qu'aux niveaux national et international. Cette question est au cœur de la vie des familles. Dans le débat sur les migrations et le développement, les migrations ont longtemps été considérées comme un problème qui pouvait être réglé en favorisant le développement des pays d'origine. Mais aujourd'hui la mobilité est reconnue comme un élément faisant partie intégrante du développement qui offre d'importantes possibilités de développement humain mais implique également des compromis et des coûts. Les flux migratoires suivent de plus en plus des directions différentes, les migrations Sud-Sud étant désormais au même niveau que les migrations Nord-Sud. Par conséquent, les pays du Nord et du Sud sont confrontés aux mêmes problèmes pour ce qui est de gérer les migrations.

Le Lesotho est à la fois un des pays les moins avancés et un pays en développement sans littoral. Sa situation géographique l'expose à un ensemble de difficultés et de possibilités en termes de migrations. Ses perspectives économiques sont marquées par les migrations depuis la moitié du XIX^e siècle, quand le Lesotho était considéré comme un réservoir de main-d'œuvre pour les mines sud-africaines. Depuis cette date, une part importante de la main-d'œuvre du Lesotho afflue en République sud-africaine en tant que travailleurs migrants. L'aspect positif de cette situation se manifeste par l'ampleur des envois de fonds effectués par les migrants vers le Lesotho. Ces transferts représentent 25 % du produit intérieur brut de notre pays, plus que l'aide publique au développement, l'investissement direct étranger et les recettes de l'Union douanière d'Afrique australe. De fait, en valeur réelle, le Lesotho est un des premiers bénéficiaires des envois de fonds dans le monde.

Toutefois nous ne pouvons nous contenter de ces gains issus des envois de fonds en provenance

d'une source unique car, par ailleurs, le Lesotho perd certains de ses cerveaux les plus brillants dans d'autres secteurs à cause des migrations. Il est peut-être temps que nous rétablissions l'équilibre et élaborions des stratégies pour optimiser les avantages des migrations pour les migrants comme pour les pays d'origine et de destination, notamment en facilitant d'autres formes de contributions de la diaspora.

Ici, je voudrais faire part aux représentants d'une des grandes initiatives prises par le Lesotho pour gérer de manière cohérente les migrations. Le Lesotho a élaboré un projet de politique globale en matière de migrations et de développement. Parmi les questions principales traitées par ce projet de politique figurent la gestion des données relatives aux migrations, la « fuite des cerveaux », le développement et la rétention des compétences, la diaspora des Basotho, les envois de fonds, les migrations internationales, les migrations et la problématique hommes-femmes, les migrations et la santé, le commerce informel transfrontalier, la traite des personnes, la protection sociale pour les travailleurs migrants et la gestion transfrontalière. Autant de questions qui sont pertinentes pour la problématique des migrations et du développement au Lesotho.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance du lien entre migrations et développement. Les migrations stimulent le développement humain et il est donc approprié de chercher à comprendre les dynamiques qui sous-tendent les migrations et d'adopter des approches globales pour les gérer. Nous respectons la liberté de circulation en tant qu'élément essentiel des droits de l'homme mais nous devons également prêter toute l'attention voulue aux dérapages dans l'exercice de ces droits.

M. Souhail (Maroc) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président pour avoir organisé ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, offrant à la communauté internationale une précieuse occasion de faire le bilan de ces sept années de mobilisation sans précédent autour d'une thématique, certes complexe, sensible, mais fondamentalement reliée au passé, au présent et au futur de l'humanité. Mon pays s'associe à la déclaration faite par les Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Au cours des 20 dernières années, les mouvements de population ont continué de croître, principalement à cause des disparités économiques et démographiques. Ainsi, le nombre des migrants internationaux dans le monde est passé de 155 millions en 1990 à 214 millions

en 2010, selon les données fournies par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

Pour la plupart des migrants, l'objectif demeure le même : rechercher de nouvelles possibilités d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles, tout en contribuant à la croissance et au bien-être aussi bien des pays d'origine que des pays d'accueil. Ainsi, les migrants augmentent la capacité productive de l'économie et dopent la croissance du produit national brut dans le pays de destination. La migration contribue aussi à atténuer les problèmes de sous-emploi et finance en partie, par le biais des envois de fonds, le développement économique et humain du pays d'origine.

Toutefois, la dernière décennie a également connu des changements importants en ce qui concerne l'ampleur, l'intensité et les destinations des flux migratoires. Ainsi, si la migration des pays en développement vers les pays développés reste importante, de nouveaux pôles de croissance économique dans les pays du sud ont créé de nouveaux flux migratoires Sud-Sud. Désormais pays d'origine, de transit et de destination, le Maroc fournit, aujourd'hui, un double effort consistant à la fois à répondre aux besoins des Marocains résidant à l'étranger et à se doter d'instruments stratégiques, juridiques et institutionnels, en cohérence avec les standards internationaux, pour régir le séjour des étrangers sur son territoire.

Le 9 septembre 2013, lors d'une réunion consacrée à la question de la migration, S. M. le Roi Mohammed VI a réitéré sa conviction que la problématique migratoire, objet de préoccupations légitimes et parfois sujet de polémiques, doit être abordée de manière globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale renouée. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces

orientations, plusieurs réunions ont eu lieu sous la forme de groupes de travail qui ont dû se pencher sur l'examen des cas reconnus comme réfugiés par la représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Rabat. Les auditions des personnes concernées ont d'ailleurs commencé le 25 septembre 2013. Il a fallu également s'occuper des critères d'examen, au cas par cas, du statut juridique de certaines catégories d'étrangers en situation administrative irrégulière au Maroc. La priorité sera accordée, dans un premier temps, aux cas humanitaires vulnérables et aux étrangers exerçant une activité professionnelle régulière. D'autres groupes de travail

seront chargés de la mise à niveau du cadre juridique et institutionnel de l'asile et de la lutte contre la traite des personnes. Enfin, nous devons redoubler d'efforts au niveau juridique pour arrêter la position et les propositions de notre pays dans les principaux forums traitant des questions migratoires et pour relancer la coopération régionale et internationale en la matière.

Parallèlement, le Maroc, qui a été un des premiers États à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, poursuit sa collaboration avec le système des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2012-2016, qui inclut les migrants et les réfugiés parmi les publics nécessitant une attention particulière. Le dialogue international sur les questions de migration et de développement a accompli d'énormes progrès au cours de la dernière décennie, en permettant de consacrer le passage de la migration du statut de sujet tabou à celui de point permanent à l'ordre du jour multilatéral. Grâce à l'action combinée des processus consultatifs régionaux, du dialogue international sur la migration conduit par l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres groupes et par le Forum mondial sur la migration et le développement, le débat global sur la migration est devenu plus constant et plus structuré.

Toutefois, le Forum mondial sur la migration et le développement demeure uniquement un espace de dialogue, auquel il manque certainement un bras concret de mise en œuvre, du fait de sa nature de processus en dehors du système des Nations Unies. Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement offre l'occasion pour les États Membres de l'ONU de ramener, de manière effective, la migration au sein du système onusien à travers son intégration au cadre de développement pour l'après-2015. Le Maroc ne peut que se féliciter de la mobilisation à grande échelle autour de cette question.

Il a déjà entamé un travail au niveau national, dans le cadre de sa nouvelle politique d'immigration, pour intégrer la migration dans la stratégie globale de développement et les différentes stratégies sectorielles. Un effort similaire vient d'être engagé au niveau régional avec le lancement, ici même, il y a deux jours, de l'Alliance africaine pour la migration et le développement, dont le noyau dur est formé par les pays participant au Processus de Rabat. Le Maroc, dont l'action humanitaire en Afrique est un des objectifs

fondamentaux de sa politique extérieure, suit également avec grand intérêt la récente initiative du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement sur les migrants en situations de crise.

Il est urgent pour la communauté internationale d'accroître la prise de conscience des conséquences humanitaires des crises aiguës affectant les migrants, ainsi que d'identifier les problèmes et les moyens de les traiter sur la base du droit international en vigueur, des principes humanitaires généralement acceptés et des bonnes pratiques au niveau national. Le cadre opérationnel de l'Organisation internationale de la migration, en cas de crise migratoire, représente un bon point de départ pour cette nouvelle réflexion.

Au terme de mon discours, qu'il me soit permis de souligner encore une fois l'urgence d'une action concertée de la communauté internationale sur les questions de migration et de développement. Le processus de mondialisation ayant débuté au siècle dernier par la mobilité des biens, des services et des capitaux, le XXI^e siècle sera celui de la mobilité humaine par excellence. La question n'est plus tellement de savoir si davantage de personnes de par le monde vont se déplacer, mais plutôt de définir les conditions dans lesquelles ces mouvements migratoires vont avoir lieu. Le plan d'action contenu dans le rapport du Secrétaire général (A/68/292) constitue une plateforme pour réussir la migration internationale et jeter les bases d'une coopération internationale judicieuse et fructueuse que nous appelons de nos vœux. Un engagement aujourd'hui nous permettra donc de construire un meilleur avenir pour demain.

M. Saleh (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser mes félicitations au Président pour avoir organisé un Dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son rapport. Nombre de questions d'ordre mondial que nous essayons de traiter à l'ONU ont leurs propres complexités et incidences sur la politique et les mesures que nous adoptons. À cet égard, la question de la migration internationale et du développement n'est pas moins complexe. Je suis convaincu que ce Dialogue de haut niveau nous permettra de faire le bilan des progrès accomplis et des défis à relever en matière de coopération internationale dans le domaine des migrations et du développement.

Le phénomène migratoire a toujours fait partie de la condition humaine. Aujourd'hui, les mouvements de population ont une incidence directe sur l'accélération et l'amélioration des moyens de communication. Les systèmes de transport ont créé un réseau d'interdépendance et d'interconnexion, faisant des migrations internationales une question complexe aux implications majeures pour la politique mondiale.

Les problèmes auxquels le monde est confronté – chômage des jeunes, conflits non résolus, crise politique et économique, changements climatiques, inégalités économiques mondiales et intérêts politiques – contribuent à l'extrême mobilité des populations en provenance de nombreux pays et régions.

Les migrations internationales sont un phénomène multidimensionnel qui revêt une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination. N'hésitons pas à nous pencher sérieusement sur cette question afin d'en faire un élément positif des objectifs de développement de l'après-2015. Un lien fondamental existe entre migration et développement, aussi nous devrions être à même de relever les défis et de saisir les occasions qui s'offrent à nous. Pour ma délégation, s'appuyer sur les incidences positives de ce phénomène sur les pays d'origine, de transit et de destination nous permettra d'aller de l'avant. À cette fin, des données statistiques fiables portant sur les migrations internationales sont nécessaires, y compris, autant qu'il est possible, sur les contributions des migrants au développement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination.

Les migrations internationales ont leurs propres problèmes et connaissent des écueils, comme le triste et tragique événement de Lampedusa vient de nous le rappeler ce matin. Je tiens à cette occasion à adresser mes condoléances aux familles des victimes. De nombreux migrants sont confrontés à la mort, aux sévices, à la violence, à l'horreur et à l'exploitation, et peuvent être victimes de trafic d'organes de la part de groupes criminels organisés. La traite des êtres humains devrait être combattue sous toutes ses formes. Nous devons coopérer et constituer un front commun en mettant pleinement en œuvre le Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes.

Si la mise en place et le renforcement de politiques coordonnées en faveur d'une migration sûre, ordonnée et légale sont essentielles pour réduire la vulnérabilité des migrants, je tiens à souligner combien il importe

que ceux-ci, indépendamment de leur statut de migrants, puissent vivre en sécurité et dans la dignité, et jouir de leurs droits fondamentaux, y compris celui de posséder un titre de séjour et un permis de travail. Il ne fait aucun doute que la question de l'accès des migrants à l'éducation, à une formation, à un travail décent contribuerait grandement au thème dont nous débattons. Les politiques d'intégration doivent être examinées et renforcées. Qu'il soit involontaire ou forcé, le rapatriement n'est pas acceptable. Le droit des migrants au retour volontaire et à la réinsertion dans leur pays d'origine doivent également être préservés, à l'abri de toute ingérence ou obstacle de quelque nature que ce soit.

Conformément à son engagement de protéger les migrants érythréens contre la violence, y compris la xénophobie et le racisme, l'Érythrée a signé sept des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). La huitième convention est en cours de signature, et la Convention N° 189 de l'OIT, sur le travail décent des travailleurs domestiques, a été soumise à l'organe compétent pour ratification.

L'Érythrée a une diaspora relativement importante. En 2007, un département dédié aux Érythréens vivant à l'étranger a été créé au sein du Ministère des affaires étrangères, en plus des structures diplomatiques existantes dans les ambassades et les consulats. Le rôle et la contribution des Érythréens vivant à l'étranger dans la lutte pour l'indépendance ont permis de jeter les bases de leur participation active au développement social, politique et économique du pays.

L'Érythrée est passée depuis longtemps de la « fuite des cerveaux » au « retour des cerveaux », car de nombreux Érythréens de haut niveau appartenant à la diaspora ont participé au mouvement de libération. Les Érythréens de la diaspora jouissent des droits de pleine citoyenneté, notamment du droit d'être représentés à l'Assemblée nationale, d'être propriétaires et de créer une entreprise. Les Érythréens de la diaspora soutiennent leurs familles par des envois de fonds, et un nombre relativement important d'entre eux s'acquittent d'une taxe de 2 %, au titre du relèvement et de la réinsertion, promulguée en 1995 par l'Assemblée nationale. Toutefois, des campagnes lancées dans certains pays visent à empêcher les contributions des Érythréens de la diaspora en politisant cette question. Les droits de la diaspora à contribuer à l'allègement de la pauvreté et aux programmes de développement durable devraient être renforcés et non pas entravés.

Notre principal défi consiste à déterminer de quelle manière tirer le meilleur profit des avantages de la migration et en atténuer les effets. Une coopération internationale plus étroite visant à améliorer la contribution des migrants au développement est plus nécessaire que jamais. Je tiens à exprimer l'attachement de ma délégation à un programme efficace et sans exclusive sur les migrations internationales, qui intègre le développement et renforce les institutions et les cadres existants à tous les niveaux.

M^{me} Richards (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale et le personnel du Secrétariat qui ont organisé cet important dialogue. Je me réjouis tout particulièrement de revoir ici, à New York, de nombreux visages familiers.

J'aimerais tout d'abord saluer le difficile travail accompli par nos collègues mexicains pour parvenir à un consensus et adopter une démarche constructive à l'égard des questions complexes liées à la migration et au développement. Le travail qu'ils ont fourni pour parvenir à la déclaration qui vient d'être adoptée (résolution 68/4) a permis d'établir les bases d'un dialogue de haut niveau, fructueux et approfondi.

J'ai déjà souligné à quel point il importe que nous nous concentrons sur les résultats concrets susceptibles de faire progresser le dialogue sur les migrations plutôt que sur des questions institutionnelles et de procédure qui nous divisent et n'améliorent en rien la vie des migrants.

J'aimerais aborder brièvement trois domaines qui, selon moi, pourraient être améliorés par ce Dialogue de haut niveau. Premièrement, les migrants dans les situations de crise; deuxièmement, la traite des personnes et troisièmement, dans une certaine mesure, la migration et le développement.

Un nombre sans précédent de migrants vivent et travaillent en dehors de leur pays d'origine. Récemment, nous avons eu plusieurs exemples où, en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, un grand nombre de migrants se sont retrouvés pris au piège dans des situations de crise. Je pense notamment aux événements survenus en Libye, au tremblement de terre et au tsunami au Japon, en 2011, ou même à l'ouragan Sandy aux États-Unis, l'année dernière.

Pour nouer ce dialogue, je propose que nous mettions l'accent sur les enseignements tirés de situations telles que la crise libyenne, où des migrants,

qui n'avaient commis aucune faute, se sont retrouvés pris au piège, sans aucun recours, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Je félicite Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, pour l'efficacité dont il a fait preuve à l'égard de la question des migrants dans les situations de crise et sa gestion pertinente du dossier des migrations en général. J'espère qu'il continuera d'apporter sa contribution à l'identification des questions de migration les plus urgentes et au travail des organisations et des États à la recherche de solutions novatrices.

J'ai accepté de me joindre à l'initiative des Philippines et d'autres pays concernés, en travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des groupes de la société civile, afin d'examiner la question des migrants dans les situations de crise. Les modalités de mise en œuvre de cette initiative doivent encore être définies, mais j'envisage un processus mis en place par les États et visant à examiner les responsabilités des différents acteurs dans ces situations de crise, en indiquant également les progrès enregistrés au cours des réunions de 2014 et 2015 du Forum mondial sur les migrations et le développement. Pour commencer, j'attends de ce Dialogue de haut niveau qu'il appuie l'idée que nos progressions de manière informelle par le biais de ce processus mis en place par les États. Cela nous permettra de laisser un témoignage durable de ce Dialogue.

La question de la traite des personnes est une priorité essentielle pour le Gouvernement Obama, de même que pour les Gouvernements précédents des États-Unis ainsi que pour de nombreux membres du Congrès américain. Compte tenu de l'importance de cette question, le bureau du Département d'État contre la traite des personnes est présent aujourd'hui au sein de la délégation des États-Unis.

Nous devons rappeler notre détermination à protéger les victimes de ces trafics en redoublant d'efforts pour les identifier parmi les populations de migrants et en veillant à ce qu'elles ne soient pas confondues avec des clandestins ou des sans-papiers. Nous devons veiller à ce que les victimes ne soient pas considérées comme des criminels et pénalisées.

L'assistance aux victimes exige une démarche globale qui place les victimes au cœur de notre action, en les éloignant des situations de danger, en faisant

en sorte que ceux qui les exploitent soient traduits en justice et en les aidant à se relever et à reprendre une vie normale. Je saisis cette occasion pour rappeler aux États Membres que nous disposons d'un excellent outil pour lutter contre cette forme moderne d'esclavage humain, à savoir la Convention contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles. La Convention a été ratifiée par 157 États, mais un nombre insuffisant d'États l'ont mise en œuvre. Ce Dialogue de haut-niveau laissera un héritage s'il incite les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et ses protocoles et s'il encourage ceux qui l'ont ratifiée à la mettre pleinement en œuvre. Cela créerait une vraie différence pour les victimes actuelles et potentielles de la traite des personnes à travers le monde.

Troisièmement, la question très large de la migration et du développement. Nous devons recentrer nos débats en nous concentrant sur les questions reposant sur de solides observations et une compréhension commune. Une question qui bénéficie d'un large soutien est celle de la réduction des coûts généraux liés aux envois de fonds. Bien que l'objectif « cinq en cinq » du Groupe des Vingt, qui vise à réduire de 5 % le coût des envois de fonds en cinq ans, n'ait pas été mis en œuvre dans les délais escomptés, la poursuite de l'objectif de 5 % serait utile à la communauté internationale et permettrait d'allouer des milliards de dollars aux personnes et aux familles bénéficiant d'envois de fonds.

Je ne doute pas que ce Dialogue de haut niveau sera couronné de succès et je tiens à remercier tous les membres qui se sont engagés à améliorer la vie des migrants et à saluer leurs contributions au développement.

M^{me} Del Carmen Guillén (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite tout d'abord exprimer à son tour sa solidarité et sa tristesse après les événements tragiques qui se sont produits à proximité de l'île italienne de Lampedusa.

Pour le Mexique, le lien entre migration et développement représente un enjeu mondial. Les États participant à ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se sont engagés à parvenir à des arrangements et à prendre les mesures qui s'imposent pour avoir une vision plus cohérente et équilibrée de la migration, en commençant par la reconnaissance de sa dimension humaine indiscutable et sa contribution au développement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption de la

Déclaration du Dialogue de haut niveau (résolution 68/4), que mon pays a appuyée et qui souligne l'importance que revêt cette question à l'ONU, en raison notamment de ses liens avec le développement et de la nécessité de lui accorder l'attention voulue dans le programme de développement de l'après-2015.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur du phénomène migratoire dans notre pays, le Gouvernement mexicain, dirigé par le Président Enrique Peña Nieto, a fait de cette question une priorité absolue pour l'État mexicain. Le caractère transversal de cette question la place nécessairement parmi les défis nationaux majeurs que le Mexique a identifiés et qu'il s'emploie à relever en s'appuyant sur un programme accepté par les principales forces politiques. Les défis liés à la migration que le Mexique doit relever aujourd'hui découlent des besoins spécifiques présentés par les différents courants migratoires.

Notre diaspora est une des plus importantes du monde. Aussi nous devons déployer d'intenses efforts pour protéger et défendre les Mexicains vivant à l'étranger. Nous assistons à une forte augmentation des migrations irrégulières transitant par notre territoire, ce qui complique la tâche consistant à garantir la sécurité des migrants et le plein respect de leurs droits. On constate une augmentation du nombre de migrants particulièrement vulnérables, ce qui oblige à intensifier leurs efforts pour leur procurer des soins et une aide légitimes. Enfin, la croissance significative du nombre de Mexicains retournant dans leur pays mérite une attention particulière, alors que nous approchons d'un taux migratoire net proche de zéro.

Au nom du Gouvernement mexicain, je réitère que l'effort commun pour lier migration et développement exige que nous améliorions notre approche à l'égard des droits de l'homme et assumions une plus grande responsabilité en la matière. Cela exige également que nous garantissons un traitement plus digne à l'égard des populations migrantes vulnérables et que les nations poursuivent la dépénalisation des migrants. Cela exige enfin que l'aide internationale en faveur de programmes et de projets spécifiques mette davantage l'accent sur les aspects humains et juridiques pertinents de la mobilité internationale. Dans ce contexte, nous exprimons le plein appui du Mexique aux conclusions auxquelles est parvenu ce Dialogue de haut niveau ainsi qu'aux engagements pris à l'égard de ses objectifs.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : La question des migrations internationales et du

développement bénéficiant à juste titre d'une attention renforcée de la part de la communauté internationale. Par conséquent, l'Indonésie se félicite de la tenue de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Il est indéniable que les migrations contribuent au développement tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination. Ces 20 dernières années, le nombre de migrants internationaux s'est accru de manière significative. Rien que pour l'Indonésie, on estime à 4,5 millions le nombre d'Indonésiens vivant en tant que travailleurs migrants à l'étranger.

Toutefois, malgré toutes leurs incidences positives, les migrations, si elles ne sont pas correctement maîtrisées tant par les pays d'origine que par les pays de destination, peuvent constituer un défi et avoir des retombées négatives. En ce qui concerne les pays d'origine, les migrations peuvent nuire aux programmes de développement du fait d'une « fuite des cerveaux » et entraîner une baisse de la disponibilité de travailleurs hautement qualifiés et talentueux. S'agissant des pays de destination, les migrations peuvent engendrer une trop forte dépendance à l'égard de la main-d'œuvre étrangère et créer des problèmes sociaux, notamment en période de chômage élevé et d'incertitude économique.

Pour les migrants et leurs familles, s'il ne fait aucun doute que les migrants peuvent bénéficier des nombreuses possibilités offertes dans le pays de destination, ils sont également vulnérables à d'éventuelles situations d'intolérance, aux abus, à l'exploitation et à la discrimination. Il importe donc que leur rôle vital en tant qu'agents du développement soit reconnu par les pays tant d'origine que de destination. Pour ce faire, il est nécessaire de changer l'état d'esprit et les comportements de la société dans les pays de destination de façon à traiter les migrants sur un pied d'égalité et à les accueillir à bras ouverts. De même, les migrants doivent également s'adapter à un nouvel environnement, une nouvelle communauté. Ils doivent se conformer aux règles des pays de destination.

Il convient de noter à cet égard le rôle important joué par la société civile pour répondre aux défis et aux possibilités offertes par les migrations internationales.

L'Indonésie a ses propres défis à relever s'agissant des incidences néfastes des migrations. Reconnaisant les problèmes croissants auxquels sont confrontés les travailleurs migrants – principalement les travailleurs non qualifiés ou peu qualifiés, notamment les femmes,

dans les secteurs non réglementés – le Gouvernement indonésien continue de redoubler d'efforts pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs migrants.

Au niveau national, nous avons ratifié et mis en œuvre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. L'Indonésie demande aux pays qui ne l'ont pas encore fait de ratifier cette convention le plus rapidement possible. Nous avons également étendu la portée de la protection de nos migrants en créant des unités de services aux citoyens dans nos ambassades et nos consulats dans différents pays. Nous avons également et mis au point une « une feuille de route pour zéro travailleur domestique en 2017 », et ce pour promouvoir la migration sûre et régulière des travailleurs professionnels et compétents.

Au niveau régional, l'Indonésie continue de promouvoir et d'appliquer la Déclaration de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants. En août dernier, nous avons accueilli une conférence à Jakarta consacrée à la coopération régionale pour la migration internationale, la mobilité et les meilleures pratiques concernant la migration et le développement en Asie du Sud-Est.

Au niveau multilatéral, nous avons examiné attentivement, au sein de forums sur la migration, des questions ayant trait, entre autres, au Processus de Colombo, au Dialogue d'Abou Dhabi, au Forum mondial sur la migration et le développement et au présent Dialogue de haut niveau.

Dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, le rôle important des migrants en tant que catalyseurs du développement a été souligné dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, que le Président indonésien a eu l'honneur de coprésider. Nous sommes heureux de constater que la question a fait l'objet de l'attention requise dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202). Dans ce contexte, nous nous félicitons de la Déclaration du Dialogue de haut niveau (résolution 68/4). Selon nous, il peut ouvrir la voie à un traitement des migrations cohérent, global, équilibré et axé sur l'action, l'accent étant mis sur les personnes.

Comme la Déclaration le souligne clairement, la migration est, par nature, un processus transnational multidimensionnel. Ni les pays d'origine ni les pays de destination ne sont, à eux seuls, en mesure de traiter toutes les questions. C'est pourquoi une coopération interétatique est nécessaire. Le partenariat dans la gestion des migrations internationales est, à l'évidence, essentiel.

M. Metnar (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de représenter, aujourd'hui, la République tchèque au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

La République tchèque appuie pleinement les interventions faites précédemment par la Commissaire européenne aux affaires intérieures et le Ministre de l'intérieur de la Lituanie au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres.

Le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement offre une chance unique d'œuvrer pour un programme mondial consacré à la question et de traiter des défis persistants et nouveaux liés aux migrations internationales. Depuis le premier Dialogue de haut niveau, en 2006, la République tchèque est devenue un pays de destination pour de nombreux migrants étrangers. Nous accordons une très grande valeur à leur contribution au développement économique et social de la République tchèque et à notre diversité culturelle. Parallèlement, l'accroissement des migrations a posé des problèmes à notre État et a nécessité l'établissement de nouvelles structures et législations pour les gérer. Nous avons commencé par mettre en œuvre une politique destinée à encourager les ressortissants étrangers à considérer la République tchèque comme un pays de destination. En même temps, nous avons mis en place des stratégies d'intégration pour les migrants légaux, qui sont un élément essentiel des migrations et de la mobilité.

Notre adhésion à l'Union européenne a relié notre pays au système mondial de migration. Nous travaillons sur la coopération internationale avec des pays d'origine en tant que composante intégrale de l'instauration d'un nouveau système de migration. La dimension externe de la migration est une partie nécessaire de la gestion globale des migrations. Nous coopérons avec nos pays partenaires de manière équilibrée, en tenant compte de tous les aspects des migrations.

Une gestion efficace des migrations devrait être fondée sur une coopération intense et sur une approche de partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination. Cette approche est souhaitable dans plusieurs processus consultatifs régionaux, tel le Processus de Prague, que nous avons lancé durant notre présidence de l'UE. La complémentarité de ce processus opérationnel avec un processus consultatif découlant de l'État et non lié à la prise de décision est essentielle. Le Forum mondial sur les migrations et le développement, qui découle du premier Dialogue de haut niveau, est un bon exemple de cette coopération.

Selon nous, les migrations internationales sont, sans aucun doute un programme mondial qui nécessite d'être traité au plus haut niveau possible. Cependant, les solutions pratiques sont le plus efficaces lorsqu'elles sont appliquées au niveau régional et local. Une telle méthode implique que la gestion des migrations soit mise en œuvre au niveau le plus proche possible des migrants et centrée sur les personnes.

M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis en premier lieu d'exprimer les condoléances de l'État du Qatar aux familles et aux États des victimes du tragique naufrage d'un navire qui s'est produit ce matin dans la Méditerranée. Un tel accident donne une plus grande valeur à notre séance de ce jour et, pour nous, une responsabilité accrue.

Le Qatar s'associe à l'intervention faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais exprimer ma gratitude et adresser mes félicitations à M. John Ashe, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, qui a organisé ce dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Notre dialogue offre à la communauté internationale la possibilité d'évaluer les politiques et les programmes relatifs aux migrations internationales et de renforcer la coopération internationale et le partenariat dans ce domaine. En outre, il nous permet d'exprimer nos vues sur les mesures concrètes de suivi sur l'intégration des migrants et le flux de travail dans le cadre de programme du développement pour l'après-2015.

De même, je tiens à remercier le Secrétaire général et ses invités qui participent à l'important événement de ce jour. Nous mesurons l'importance du travail des étrangers et des migrants pour parvenir aux objectifs du développement durable dans les pays d'origine et

de destination. Ces travailleurs jouent, en effet, un rôle important dans la mise en œuvre des programmes de développement dans leur pays de destination tout en élevant le niveau de vie, en atténuant la pauvreté et en appuyant le développement socioéconomique grâce aux revenus qu'ils envoient dans leurs pays d'origine. En outre, le flux des travailleurs renforce les liens économiques et politiques et approfondie les relations amicales entre leur pays d'origine et les pays où ils travaillent.

Nous tenons à réaffirmer l'idée d'une responsabilité commune entre les pays d'origine et les pays de destination et la nécessité de concevoir des méthodes équilibrées et complètes afin de protéger les droits des travailleurs migrants et les membres de leurs familles et d'accueillir ceux qui reviennent dans leurs pays d'origine. Étant donné que nous sommes conscients de la xénophobie croissante dans certains États, il convient de continuer à œuvrer pour défendre les droits des migrants, comme le stipulent les accords et instruments internationaux et régionaux, et de les préserver des politiques et des pratiques racistes.

Étant donné que l'État du Qatar entend garantir les droits de tous les résidents du pays, sans aucune exception, notre Constitution stipule l'égalité pour tous devant la loi. L'article 35 de la Constitution déclare que toutes les personnes sont égales devant la loi sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou de langue. En outre, aux termes de l'article 52, tout résident du pays doit se voir accorder une résidence légitime et doit être traité conformément à la loi. L'article 30 stipule que les relations entre employeurs et employés doivent être fondées sur la justice sociale. Ce droit doit être garanti pour tous les employés sans aucune distinction en ce qui concerne la nationalité du travailleur, qu'il soit Qatari ou étranger. De plus, le droit du travail qatari de 2004 a élargi les droits des travailleurs, tels qu'inscrits dans la Constitution permanente de l'État qui appuie les moyens de protéger ces droits sans aucune discrimination.

Outre les garanties législatives et constitutionnelles des droits des travailleurs, l'État du Qatar a signé de nombreuses conventions de l'Organisation internationale du Travail et a pris des mesures pour garantir le respect et l'application de ces droits en signant des accords bilatéraux avec de nombreux pays d'origine afin de gérer leur processus de recrutement dès le premier stade du contrat et jusqu'à sa réalisation et de retour du travailleur dans son pays d'origine.

Ici, je voudrais souligner les progrès réalisés par les États arabes grâce à leur participation aux dialogues bilatéraux, régionaux, internationaux et à leur engagement dans une coopération arabe et internationale sur les migrations internationales. Nous soulignons la réunion consultative régionale sur les migrations internationales et le développement dans la région arabe, tenue en juin dernier, au Caire. Cette réunion a été organisée par le Secrétariat de la Ligue des États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et l'Organisation pour les migrations dans le but de préparer le Dialogue de haut niveau de ce jour.

En ce qui concerne les problèmes auxquels fait face le monde arabe, notamment l'augmentation d'une migration clandestine et le mouvement des travailleurs qualifiés vers ou depuis le monde arabe, nous constatons le manque de statistiques et d'études comparatives précises des effets des migrations sur le développement. Nous constatons également l'absence de consensus global pour intégrer les migrants dans les différentes politiques de l'État, sur les plans social, politique ou environnemental. Dans la plupart des cas, les migrations du monde arabe sont dues à des facteurs économiques, tels la pauvreté et le chômage. Il est donc important de s'orienter vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en tenant compte des migrations et, notamment, de la fuite des cerveaux. Nous devons accorder aux communautés expatriées et à la jeunesse un plus grand rôle afin de les faire participer au développement. Il est nécessaire, selon nous, de faire entendre la voix des communautés arabes expatriées dans le dialogue entre les civilisations et les religions, ce qui renforcerait leur rôle en tant que lien pour une interaction culturelle, économique et civilisationnelle entre le monde arabe et les pays de destination.

Nous voudrions également mettre l'accent sur l'augmentation croissante du nombre de personnes réfugiées et déplacées résultant de conditions politiques et de conflits que connaissent certains États arabes, telle l'occupation israélienne continue de territoires arabes, qui entravent le développement et requièrent des efforts internationaux unifiés pour traiter de ce problème.

Nous sommes conscients que la question des migrations et des conditions des migrants et de leurs droits ne représente plus seulement une préoccupation sur les plans économique, social et humanitaire mais a commencé à avoir une incidence politique aux niveaux régional et international. Nous tenons à souligner

l'aspect positif des migrations arabes et à minimiser les incidences négatives qu'elles peuvent avoir sur le développement ainsi que sur les progrès scientifiques et techniques. Nous sommes aussi conscients des conséquences de la fuite des cerveaux arabes sur les efforts de développement, et nous voudrions intégrer la question dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous espérons mettre en œuvre davantage de processus consultatifs au niveau régional afin d'échanger les meilleures pratiques et l'expérience acquise afin de surmonter les problèmes auxquels nous nous heurtons, tout en gardant à l'esprit les caractéristiques et particularités originales dans les différentes régions du monde en termes de besoins, de demandes et de problèmes connexes.

M. Garcia (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Les migrations sont un phénomène aussi vieux que l'humanité elle-même. Les êtres humains se sont toujours déplacés d'un endroit à l'autre, mais c'est seulement récemment que les migrations ont été considérées comme un problème. Et c'est seulement récemment qu'elles sont apparues dans les programmes nationaux et internationaux.

Les pays de la région centraméricaine, notamment ceux du triangle du nord, à savoir le Guatemala, le Honduras et El Salvador, connaissent une situation migratoire qui, dans certains milieux universitaires, est qualifiée d'explosive étant donné que 20 % de leur population réside à l'étranger. Le cas d'El Salvador est révélateur car 30 % de notre population, approximativement 2,9 millions, vit à l'étranger. Parmi eux, 2,5 millions résident aux États-Unis, qui sont le principal pays destinataire des migrations centraméricaine et salvadorienne. Dans ce dernier cas, le recensement le plus récent effectué aux États-Unis montre que le nombre de Salvadoriens dans ce pays a augmenté de 159 % entre 2000 et 2011.

Compte tenu de l'ampleur du flux migratoire dans la région et de sa persistance dans le temps, les migrations internationales se sont accrues dans de nombreux pays de la région et sont devenues un phénomène structurel pour la vie économique et sociale des pays d'Amérique centrale, notamment en El Salvador.

Ce phénomène structurel s'est instauré en trois étapes. Après trois décennies de flux migratoires intenses, la dynamique et la nature des migrations ne dépendent plus de leurs causes premières. Aujourd'hui, elles dépendent plutôt d'une logique interne accompagnée d'une relative autonomie. Les migrations

sont devenues de plus en plus un phénomène de long terme qui ne répond plus à des mesures de court-terme ou conjoncturelles. Les mesures de court-terme peuvent avoir une incidence sur l'intensité et la nature du phénomène mais ne conduiront pas à de profondes modifications.

Enfin, les migrations et les envois de fonds sont essentiels pour le fonctionnement de l'économie et la société de ces pays. Le poids des envois de fonds dans le produit intérieur brut est tel que, sans eux, il ne serait plus possible de parvenir à l'équilibre macroéconomique. Ce phénomène est dû également au fait que des couches de plus en plus importantes de la population ont accès aux services de santé, notamment la santé sexuelle et génésique, et au logement.

La reconnaissance du caractère structurel des migrations pose au moins trois grands défis aux États. Premièrement, la réduction et la démotivation de la migration forcée, entre autres celle de caractère structurel; deuxièmement, la protection des droits de l'homme des migrants tant dans les pays de transit que dans les pays de destination; et, troisièmement, le renforcement des relations de la diaspora avec le pays et les communautés d'origine.

Le premier objectif nous amène à reconnaître les facteurs complexes inhérents aux migrations. Ces facteurs sont fondamentalement liés, d'une part, aux conditions économiques, tels l'emploi et le revenu, d'autre part, aux conditions sociales, tels les liens entre les individus, leur communauté et leur famille, et le niveau de relation des individus à l'égard du phénomène migratoire.

Le deuxième objectif qui vise à décourager les migrations, implique de créer les conditions requises pour l'ancrage des migrants potentiels dans leurs pays d'origine et dans leurs communautés. Cet objectif nécessite un changement dans les relations internationales avec le migrant qui doit être considéré, indépendamment de son statut, comme un sujet de droit et, par conséquent, digne de l'attention de l'État. En d'autres termes, une nouvelle forme de citoyenneté doit voir le jour.

Enfin, le troisième objectif nécessite d'appuyer l'idée que l'instauration de la démocratie et du développement n'est possible que si nous y intégrons la puissance de la diaspora. Au-delà des envois de fonds il faut, par exemple, accroître les possibilités d'investissements dans la diaspora, renforcer les organisations de migrants et leurs liens avec les communautés en termes d'investissement social et transformer la « fuite des cerveaux » en un « apport de cerveaux ». En définitive, nous avons besoin de mesures globales et d'intégration accompagnées d'initiatives en matière de coordination entre les institutions tout en assurant la participation des migrants eux-mêmes à la réalisation des objectifs dont j'ai parlé dans mon intervention.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, suite aux séances consécutives des grandes commissions organisées le mardi 1^{er} octobre, les représentants suivants ont été élus présidents des six grandes commissions de l'Assemblée générale pour sa soixante-huitième session et sont donc membres du Bureau pour la présente session.

Il s'agit : pour la Première Commission, de S. E. M. Ibrahim Dabbashi (Libye); pour la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de S. E. M. Carlos Enrique García González (El Salvador); pour la Deuxième Commission, de S. E. M. Abdou Salam Diallo (Sénégal); pour la Troisième Commission, de S. E. M. Stephan Tafrov (Bulgarie); pour la Cinquième Commission, de S. E. M. Janne Taalas (Finlande); et pour la Sixième Commission, de S. E. M. Palitha Kohona (Sri Lanka). Je félicite les présidents de leur élection.

Les présidents des six grandes commissions et les 21 vice-présidents de l'Assemblée générale ayant été élus, le Bureau de l'Assemblée générale pour sa soixante-huitième session est dûment constitué conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

La séance est levée à 14 h 40.